

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - SEPTEMBRE 2024

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration France

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Sommaire

Pages

| | |
|--|------------|
| Compte rendu d'activité | 3 |
| Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue | 16 |
| Informations spécifiques | 17 |
| Informations réglementaires | 18 |
| Certification du Commissaire aux comptes | 25 |
| Comptes annuels | 30 |
| Bilan Actif | 31 |
| Bilan Passif | 32 |
| Compte de résultat | 33 |
| Annexes aux comptes annuels | 35 |
| Informations générales | 36 |
| Evolution des capitaux propres et passifs de financement | 45 |
| Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés | 49 |
| Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat | 54 |
| Inventaire des actifs et passifs | 66 |
| Annexe(s) | 100 |
| Caractéristiques de l'OPC | 101 |
| Information SFDR | 119 |

Compte rendu d'activité

Octobre 2023

Dans l'ensemble, le mois d'octobre a été difficile pour les marchés. Le conflit au Moyen-Orient a dominé les préoccupations du marché, ce qui a conduit à une position particulièrement défensive où l'aversion au risque s'est rapidement propagée. De plus, la saison des bénéfices sur le troisième trimestre marque une rupture pour de nombreux secteurs, ainsi, l'effet de cet environnement de taux d'intérêt élevés commence à se sentir sur la demande. Si l'économie américaine a montré plus de résilience, avec un taux de croissance réelle du PIB de 1,2% (soit un taux annuel de 4,9%), la zone euro, elle, est au bord de la récession, avec une contraction de l'économie de 0,1% au troisième trimestre. La nervosité due à ces éléments s'est nettement répercutée sur les marchés actions, avec un Eurostoxx50 en baisse de -2.6%, un Stoxx600 à -3.6% et un Euro-Stoxx MidCap (indice intéressant à regarder, car regroupant de nombreux sous-jacent convertibles) en chute de -5.6%. L'inflation semble répondre efficacement au mécanisme de transmission et est en baisse dans la zone euro (le taux d'inflation annuel est passé de 4,3% en septembre à 2,9% en octobre), ce qui a eu pour effet d'atténuer cette volatilité sur le marché du crédit : l'indice ICE BofA Euro High Yield a baissé que de -0.25% tandis que l'indice ICE BofA Euro Corp Senior (IG) était même en hausse de 0.41%. Malgré cette relative résilience du marché du crédit n'a pas permis aux convertibles européennes de résister, impactées qu'elles ont été par un marché actions sous-jacent en baisse. Ainsi, les indices Refinitiv Euro et Europe focus terminent respectivement à -2.12% et -2.02%. Au niveau du portefeuille, la performance négative provient principalement de son exposition au crédit Atos (sous forte pression depuis quelques temps alors que la restructuration de l'entreprises en deux entités séparées peine à se concrétiser) et au crédit Delivery Hero (plateforme de livraison de repas), ainsi que de son exposition aux actions STM (semi-conducteurs), Cellnex (Telecom), BNP (banques) et Ubisoft (jeux électroniques). Par ailleurs, parmi les facteurs explicatifs de notre sous-performance ce mois-ci, outre Atos cité plus haut, notons également Rheinmetall (Allemagne, armement) que nous n'avons pas en portefeuille du fait de son activité dans le militaire. Il y a deux convertibles sur ce nom (2028 et 2030) dans les indices, avec une action sous-jacente en hausse de 11% sur le mois et même de 160% depuis février 2022 et l'attaque contre l'Ukraine. Côté mouvements, nous avons profité des baisses des actions sous-jacentes pour renforcer nos positions sur la Cellnex 2028 la Ubisoft 2026 et la Schneider 2026. Nous avons également augmenté notre exposition à Edenred 0% 2028 suite à la baisse de l'action sous-jacente sur crainte de l'instauration d'un plafond sur commissions des titres-restaurants. A la vente nous avons légèrement allégé des noms tels Unicorn 2025, Lufthansa 2025, Accor 2027, Safran 2027 ou GBL/GEA 2023. Avec la baisse des marchés actions et due à la convexité naturelle des convertibles, la sensibilité du fonds aux actions est en baisse à 35%. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons en effet un positionnement toujours relativement prudent, justifié par des craintes sur la croissance économique en cette fin d'année.

Novembre 2023

Le mois de novembre a été marqué par un recul de l'inflation plus fort qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, en Europe, les derniers chiffres publiés affichent une hausse des prix de +2.4% en rythme annualisé contre des attentes à +2.8% : cette tendance est observée dans l'ensemble des pays et des secteurs de la zone. Dans le même temps, l'indicateur avancé d'activité dans le manufacturier (PMI) s'est redressé, l'indice composite passant de 46,5 à 47,1. Les nouvelles macroéconomiques américaines en novembre ont largement validé les tendances à la désinflation, ce que les opérateurs ont interprété comme un prélude au pivot de la Fed. En effet, l'indice des prix à la consommation est sorti à +3.2% (g.a), après +3.7% en septembre. Par ailleurs, les chiffres de croissance ont confirmé la résistance de l'économie américaine : le PIB ressortant +5.2% au troisième trimestre. Cette résistance de l'économie américaine permettrait à la Fed de faire refluer les prix en évitant la récession. A noter que sur le front de la consommation, les ventes du week-end de Thanksgiving ont atteint un niveau record avec une estimation d'une hausse des ventes en ligne de +8% (vs 2022). Dans ce contexte, le marché obligataire s'est détendu avec une baisse respective des taux 2/10 ans US de 40pb et 60pb. De la même manière, en Europe, les taux 2/10 ans ont perdu 20bp et 36bp. Cette détente sur le marché obligataire a été profitable aux autres classes d'actifs comme les marchés d'actions avec une hausse de +6.45% pour le Stoxx600 ou encore +8.92% pour le S&P500. Egalement, le marché du crédit n'a pas été en reste puisque les deux segments « investment grade » et « high yield » affichent des hausses respectives de +2.3% (ICE Bofa Euro Corp) et de +2.86% (ICE Bofa Euro HY). Aidées par, la hausse des actions, le rétrécissement des spreads de crédit et la baisse des taux, les obligations convertibles en zone

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

euro se sont particulièrement distinguées en captant 58% de la hausse des marchés d'actions (indice Stoxx600) pour une sensibilité moyenne aux actions de 40%. A noter que sur le mois la valorisation (volatilité implicite) de la classe d'actifs a baissé de -0.5% à 24.2%, à un niveau fortement décoté historiquement. Au niveau du portefeuille, la contribution positive de notre exposition aux valeurs comme STMicro, Cellnex et Schneider n'a pas permis de contrebalancer l'impact négatif de notre sous-pondération en Rheinmetall (armement), Saipem et SPIE. En termes relatifs, le portefeuille affiche une performance en ligne à celle de son indice de référence. Sur le front des mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des convertibles à profile mixte en renforçant Ubisoft, Safran et STMicro. Coté ventes, nous avons allégé nos positions sur KPN, Deutsche Telekom et BNP. A noter que sur l'émetteur Nexi nous avons réalisé un arbitrage avec l'allègement de l'échéance 2027 au profit de la souche 2028, plus rémunératrice dans un scénario d'OPA sur la société. Concernant les nouvelles émissions, nous avons bénéficié d'un marché primaire très dynamique en Europe avec 5 nouvelles émissions pour un montant total de 2,7 milliards d'euros - le mois le plus important en Europe depuis mars 2021. Depuis le début de l'année, les nouvelles émissions s'élèvent à 12,6 milliards d'EUR (contre 5,2 milliards d'EUR l'année dernière). La sensibilité du fonds aux actions a augmenté sur le mois à 42% du fait de la hausse des marchés actions et des mouvements réalisés. Pour autant, nous demeurons toujours dans une zone de forte convexité.

Décembre 2023

La position accommodante de la Fed s'est transformée en un événement majeur sur les marchés mondiaux, même si dans le même temps, la BCE a adopté une position différente réaffirmant sa politique monétaire restrictive et écartant l'idée que le pivot de la Fed vers des baisses de taux marquait un tournant mondial. Sur le plan géopolitique, les tensions au Moyen-Orient sont restées relativement contenues, mais certaines attaques menées en fin d'année par les milices Houthis soutenus par l'Iran contre des navires commerciaux en mer Rouge ont accru le risque d'une contagion régionale du conflit entre Israël et le Hamas et ravivé les inquiétudes quant à d'éventuelles perturbations de l'approvisionnement en pétrole. Dans ce contexte, et dans la continuité du mois de novembre les marchés obligataires souverains se sont détendus avec une baisse respective des taux 2 et 10 ans US de 40pb environ et une baisse de même ampleur des taux 2 et 10 ans euro. Cette détente sur les marchés obligataires a été profitable aux marchés d'actions européen avec une hausse de 3.2% pour le l'Eurostoxx 50 ou encore +3.9% pour le Stoxx600 et 3.8% pour l'Euro-Stoxx MidCap (ces deux derniers indices sont intéressants à considérer, car regroupant de nombreux sous-jacent convertibles). Le marché du crédit n'a pas été en reste puisque les deux segments « investment grade » et « high yield » affichent des hausses respectives de +2.7% (ICE Bofa Euro Corp) et de +2.9% (ICE Bofa Euro HY). Tirés par la hausse des actions, le resserrement des spreads de crédit et la baisse des taux, le fonds affiche une performance de 2.2% net, en surperformance d'une quarantaine de point de base par rapport à son indice de référence. Au niveau du portefeuille, parmi les plus gros contributeurs à la performance, notons Atos, Prysmian, STMicro, Schneider ou Cellnex, qui contrebalance largement l'impact négatif de noms tels Delivery Hero, Ubisoft ou KPN. En terme relatif, pour expliquer notre surperformance, outre les noms positifs cités plus haut sur lesquels nous sommes en surpondération, notons aussi Accor, Pirelli et Nexity. Enfin, Rheinmetall, sur lequel nous ne sommes pas investis du fait de son activité (armement) est comme en Novembre notre plus gros détracteur à la performance relative. Coté mouvement, nous avons pris nos profits sur Safran via la vente de la tranche 2027 au profil maintenant action, suite à son excellent parcours cette année (+30% sur cette convertible) et à sa prochaine sortie de l'indice de référence. Nous sommes complètement sortis de l'échangeable Merrill / Total 0% 2026 pour respecter les futures exigences renforcées du label ISR et avons des profits partiels sur la Prysmian 0% 2026. Sur les échangeables RAG / Evonik nous avons arbitré au détriment de la 2026 en faveur de la tranche 2030 nouvellement émise pour réduire l'empreinte carbone sur ce nom. Nous avons continué à nous renforcer sur la Ubisoft 2.875% 2031 émise en novembre et de même sur la Duerr 0.75% 2026 qui offre maintenant un bon couple exposition action/ rendement. La sensibilité du fonds aux actions a diminué sur le mois de 42% à 38% du fait des mouvements réalisés. Après deux mois de forte hausse des marchés actions et crédit qui a permis au fonds de prendre 6% sur cette période, nous préférons en effet passer la nouvelle année avec un positionnement un peu plus défensif.

Janvier 2024

Au niveau économique, les chiffres d'inflation pour le mois de décembre sont mitigés : les Etats Unis affichent une hausse de +3.4% yoy (vs cons +3.2%) après les +3.1% du mois de Novembre. La composante liée à l'inflation des salaires, très regardée par la Fed, reste soutenue (+0.4% MoM, 3.9% sur un an). Ces chiffres rappellent le risque d'une persistance de l'inflation, après une période de fort repli. En Europe, également, la décélération l'inflation est moins forte qu'attendue avec une composante « core » à +3.3% (vs +3.2% attendu). Concernant la croissance, l'économie américaine a continué d'afficher une vigueur plus forte que

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

prévue. Porté par des dépenses de consommation robustes, le PIB a augmenté de 3,3% au T4 2023 après 4,9% au T3 : cela se compare à des attentes du consensus de 2,0%. En revanche, la zone euro a stagné au T4 2023, la croissance du PIB étant stable sur une base trimestrielle. L'indice avancé indique toujours une situation économique morose en ce début d'année dans un contexte où la confiance des consommateurs a baissé en janvier. Sur ces bases, les deux banques centrales, américaine et européenne, ont maintenu leurs taux inchangés ce qui a renforcé les doutes des investisseurs quant à la volonté de réduire les taux dès le mois de mars. Les prochaines données concernant la croissance des salaires seront clés pour décider d'une éventuelle baisse des taux. Dans ce cadre, les marchés financiers ont été portés par les espoirs d'une croissance résiliente, de baisses des taux et de gains de productivité liés aux investissements sur la technologie de l'IA. Les marchés d'actions ont enchaîné un troisième mois de performance positive : +1.6% pour le S&P500 et +1.4% pour le Stoxx 600. Sur le front du crédit, la faible aversion au risque a également été observée sur le compartiment du « haut rendement » (ICE Bofa Euro HY) avec une hausse de +0.79% alors que celui des valeurs les mieux notées (ICE Bofa Euro Corp) termine le mois à l'équilibre. Enfin, sur les marchés des taux souverains, le 10 ans américains a légèrement progressé (+0.03) tout comme les taux 10 ans en Europe (+14bp pour le Bund). Concernant les obligations convertibles européennes, le bilan mensuel est décevant comme en témoigne la performance de notre indice : -0.14%. La remontée des taux longs n'a pas aidé mais c'est surtout la sous-performance des sous-jacents qui a pesé : -1.2%. Au niveau du portefeuille, la forte sous-performance relative mensuelle se focalise principalement sur deux valeurs : Rheinmetall (-25bps) et Atos (-180bps). Comme nous l'avons indiqué les mois précédents, nous excluons Rheinmetall de notre univers d'investissement du fait de son activité d'armement. Notre exposition sur l'échangeable Atos/Wordline, maturité novembre 2024, a été impactée par l'annonce que les négociations en cours avec Daniel Kretinsky, via son groupe EPEI, pour la reprise de Tech Foundations (activités d'infogérance en perte) étaient incertaines. Cette cession d'Atos conditionne le renouvellement de lignes de crédit bancaire nécessaires au refinancement de la dette de la société au-delà de 2024. Par ailleurs, Airbus a confirmé son intérêt pour la reprise de l'activité « Big Data et Sécurité » pour un montant estimé entre 1.5 et 1.9Md?. Nous estimons que le prix actuel de l'obligation convertible intègre un scénario de restructuration le plus défavorable. A ce stade, nous gardons nos positions du fait que la trésorerie inscrite au bilan permet le remboursement de la convertible en novembre 2024 (première dette dans l'échéancier d'Atos), de la possibilité de réaliser d'autres cessions et du caractère stratégique pour l'Etat Français d'activités liées au militaire, nucléaire. Coté mouvement, nous avons allégé notre position en Safran 28 suite à la bonne performance du sous-jacent depuis le début d'année (+11%). Egalement, nous avons allégé les profils typés obligataire présentant une faible convexité et avec un rendement jugé insuffisant à l'instar des échangeables GBL/Pernod et Femsa/Heinenken. Ces allègements nous ont permis de nous repositionner sur des profils plus convexes comme l'échangeable Snam/Italgas ou encore Qiagen. A noter que sur l'émetteur Delivery Hero, nous avons procédé à un arbitrage pour raccourcir la maturité de notre exposition en vendant l'échéance 2030 au profit de la souche 2025. La sensibilité du fonds aux actions a resté stable sur le mois à 37%. Ces derniers mois, nous avons souligné le caractère historiquement bon marché des obligations convertibles en termes de valorisation. Nous sommes en effet convaincus que cette décote se normalisera à moyen terme et apportera une performance supplémentaire à la classe d'actifs.

Février 2024

Le mois de février a été rythmé par les chiffres de l'inflation en baisse en Zone Euro et aux Etats-Unis. Si elle est en baisse des deux coté de l'Atlantique, elle reste néanmoins au-dessus des niveaux souhaités par les banques centrales. Ainsi les marchés, initialement en attente d'une baisse des taux après la réunion du FOMC du 20 mars, devront probablement patienter jusqu'à la réunion suivante prévue en mai, un assouplissement précoce présentant plus de risques que de bienfaits. Ceci n'a pas eu d'effet sur l'optimisme des investisseurs car malgré une inflation encore élevée, l'économie américaine s'est montrée robuste avec des indicateurs solides et de bonnes conditions financières, ce qui éloigne les risques de récession à court terme. Bilan un peu moins bon en Europe où le PMI Manufacturier bien qu'en amélioration reste en territoire négatif. Avec des résultats macro et micro économiques plutôt encourageants, les marchés actions ont continué sur leur lancé, avec un Stoxx 600 en hausse de 2% et un Eurostoxx Mid (indice européen de moyennes capitalisations, regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) à +0.8%. Néanmoins, avec des taux souverains allemands en hausse du fait des chiffres d'inflation mitigés (le 5 ans en hausse de 38bp à 2.43% et le 10 ans en hausse de 24bp à 2.41%), la performance du crédit a été plus contrastée. Le compartiment Investment Grade (ICE BofA Euro Corp) est en baisse de 0.94%. Seul le compartiment à Haut Rendement termine dans le vert, avec le ICE BofA euro High Yield à +0.35%. Au niveau du portefeuille, le fonds termine en légère baisse à -0.22% net. Parmi les principaux contributeurs à la performance, notons Schneider (45bp), Safran (28bp), Prysmian (22bp) ou KPN (18bp). En revanche, des noms tels Atos/Worldline (-51bp), Amadeus

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

(-47bp) Edenred (-24bp) contribuent négativement. Par rapport à notre indice de référence, notre sous-performance provient principalement de deux valeurs : Rheinmetall (-89bps) et Atos (-51bps). Comme nous l'avons indiqué les mois précédents, nous excluons Rheinmetall de notre univers d'investissement du fait de son activité d'armement. Concernant la position Atos, le dossier est très complexe avec d'un côté des éléments encourageants (trésorerie qui permet le remboursement de la convertible en novembre 2024, première dette dans l'échéancier, possibilité de réaliser d'autres cessions, caractère stratégique pour l'Etat Français d'activités liées au militaire nucléaire) et d'un autre coté le marché qui intègre un scénario de restructuration des plus défavorables. Nous avons donc recalibré la position en tenant compte de tous ces paramètres. Nos mouvements dans le fonds ont été guidés principalement par la volonté de rajouter de la convexité. Nous avons privilégié les noms offrant un bon potentiel d'appréciation du sous-jacent couplé à une valorisation attractive de la convertible Wendel / Bureau Veritas 2.625% 2026, BNP 0% 2025, Spie 2% 2028, Soitec 0% 2025 ou Snam/Italgas 3.25% 2028. Ces investissements ont été financés par la vente de profils obligataires dont les rendements sont jugés insuffisants : Artemis/ Puma 0% 2025, Deutsche Post 0.05% 2025, HelloFresh 0.75% 2025, Nexi 1.75% 2027.. Due à sa maturité, l'échangeable AMX/ KPN 0% 2024 a été vendue en zone de conversion. La sensibilité aux actions est en baisse à 30% ; ceci est due à notre position vendeuse sur des options Eurostoxx50, stratégie que nous recalibrerons avec la hausse des marchés actions. Concernant les obligations convertibles européennes, nous avons souligné à maintes reprises le caractère historiquement bon marché de cette classe d'actifs. Ce mois-ci cette valorisation a commencé à se redresser. Probablement l'amorce d'une normalisation qui, à moyen terme, apportera une performance supplémentaire à la classe d'actifs.

Mars 2024

En mars, les banques centrales européenne, anglaise et américaine ont maintenu leurs taux inchangés. Concernant les futures décisions, le discours est également identique : elles seront basées sur l'évolution des prochains indicateurs économiques (notamment l'inflation) pour envisager une première baisse de taux. Alors que la Fed a revu fortement ses prévisions de croissance pour 2024 (de +1.4% à 2.1%), la BCE a, quant à elle, abaissé ses anticipations pour la croissance à +0.6% (versus +0.8%) et pour l'inflation à +2.3% (versus +2.7%). Sur le plan économique, en zone Euro, les indicateurs avancés PMI sont ressortis mitigés avec une amélioration pour les services à 51.1 et une composante manufacturière en baisse à 45.7 (toujours en zone de contraction) comme en témoigne le repli des chiffres de production -6.7% pour le mois de janvier. Aux Etats-Unis, en dépit d'une hausse du chômage à 3.9% (contre 3.7%), les créations d'emplois dans tous les secteurs témoignent d'une activité très résiliente. Les données concrètes telles que les ventes au détail ou la production industrielle ont également rebondi en février après un début d'année faible. Également, l'inflation a surpris à la hausse pour le deuxième mois consécutif en février, l'IPC global passant de 3,1 % à 3,2 %. Concernant les marchés financiers, les marchés d'actions clôturent le mois avec une hausse de +4,2%TR pour le Stoxx600 et +3.2% TR pour le S&P500, portés par le thème de l'intelligence artificielle et la perspective d'un assouplissement des politiques monétaires. Les taux souverains se sont détendus avec une baisse de -10bp pour le bund à 2.3% et de -5bps pour le 10 ans américains à 4.2%. Cet environnement a été profitable au marché du crédit et plus particulièrement au segment de l'investissement grade : +1.2% pour l'indice ICE BofA Euro Corp. Le compartiment haut rendement affiche, quant à lui, une performance plus modeste à +0.4% pour l'ICE BofA euro High Yield. Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois en hausse de +0.8%. Les plus forts contributeurs à la performance ont été Bureau Veritas, Cellnex, BNP et Accor. Pour autant, la bonne performance de ces valeurs n'a pas été suffisante pour compenser l'impact négatif provenant de notre sous-pondération sur Saipem (-40bps), de notre position vendeuse sur l'Eurostoxx50 (-40bps) et de notre exposition sur Atos/Worldline (-30bps). L'ensemble de ces éléments explique notre sous-performance vis-à-vis de notre indice de référence. Concernant Atos, après avoir ajusté le mois précédent notre position, la société présentera le cadre de son refinancement à ses créanciers début avril alors même que le gouvernement français s'est fixé comme priorité de garantir la stabilité financière du groupe. Côté mouvements, nous avons initié deux nouvelles positions. Une première sur la société d'ingénierie et de services informatiques allemande Bechtle. La valorisation de l'action ne nous semble pas refléter pleinement les perspectives de croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices. De plus, le profil de la convertible offre une très bonne convexité. La deuxième position concerne la société italienne Saipem spécialisée dans la recherche et les forages pétroliers. Cette position a été financée via l'allègement de notre position sur Eni. Concernant les ventes, nous avons pris des bénéfices sur Delivery Hero25 et BNP. La sensibilité aux actions est en hausse à 34% du fait de l'appréciation des marchés d'actions et des mouvements réalisés.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Après une hausse des marchés d'actions de plus de 10% depuis le début d'année, ce niveau de sensibilité du portefeuille offre une bonne convexité. Comme nous le mentionnons le mois précédent, la valorisation a poursuivi son rattrapage au mois de mars ce qui conforte la trajectoire de normalisation, source de performance supplémentaire pour la classe d'actifs.

Avril 2024

En avril, des deux côtés de l'Atlantique, encore une fois tous les yeux étaient rivés sur la dynamique de l'inflation, et plus particulièrement sur sa composante liée aux secteurs des services. Jérôme Powell a réaffirmé que la Fed avait le temps de réfléchir à sa première baisse de taux et qu'elle n'était pas pressée compte tenu de la dynamique de croissance plus forte que prévu au premier semestre, dans un contexte de consommation résiliente. En Europe, si les marchés estiment que l'heure de la baisse des taux approche plus rapidement, ils anticipent que cette désinflation, certes se poursuivra mais de façon très chaotique (en particulier à cause du prix de l'énergie volatile), ce qui finalement n'a pas apporté de sérénité du début d'année. Dans ce contexte plus incertain, et après trois mois de hausse, les indices actions en Europe ont ainsi consolidé. Outre l'indice phare Eurostoxx50 en chute de -2.2%, les deux indices que nous suivons (car ayant beaucoup de sous-jacent d'obligation convertibles) sont eux aussi en baisse : le Stoxx 600 perd -0.8% (total return) et l'Eurostoxx Mid (indice européen de moyennes capitalisations) fini à -0.43%. Avec des taux souverains allemands en hausse (le 5 ans a pris 29bp à 2.61% et le 10 ans est monté de 23bp à 2.53%), la performance du crédit a elle aussi été sous pression. Le compartiment Investment Grade (ICE BofA Euro Corp) est en baisse de -0.86%. Seul le compartiment à Haut Rendement évite la zone rouge, avec le ICE BofA euro High Yield à 0.0%. Sous la pression des marchés actions et crédit, le fonds termine en légère baisse à -0.13% net (pour la part I3). Parmi les plus gros détracteurs à la performance, notons STM, Cellnex, Edenred Accor et Safran. En revanche, Ubisoft, Prysmian, Evonik ou Pirelli se distinguent comme principaux contributeurs positifs. Notre stratégie vendeuse sur l'Eurostoxx50, qui nous avait pénalisé les trois premiers mois, impacte positivement le fonds en avril d'une trentaine de point de bases. Pour ce qui est des positions, nous avons augmenté nos investissements sur la Bechtle 2% 2030 initiés le mois précédent, sur la Wendel/Bureau Veritas 2.625% 2026 (un beau mix de rendement et de convexité), sur l'échangeable Merrill / Total 0% 2026 et sur la Leg Immobilien 0.4% 2028 pour profiter d'un marché résidentiel allemand en redressement. Pour financer ces investissements nous avons pris des profits partiels sur la Pirelli 0% 2025 sur la Schneider 0% 2026 et sur la ENI 2.95% 2030 et avons allégé les profils défensifs tels RAG/ Evonik 0% 2026 ou Lufthansa 2% 2025. Compte tenu de l'incertitude grandissante du dossier Atos, nous avons profité d'un rebond du prix de la convertible fin avril pour d'avantage alléger la position. Enfin, dans le secteur des semi-conducteurs, nous avons préféré la STM 0% 027 à la Soitec 0% 2025 pour d'avantage de convexité et parce que nous pensons que STM a su mieux gérer l'excédent d'inventaire chez ses clients. De 34% le mois précédent, la sensibilité aux actions est en hausse pour se rapprocher maintenant de la zone des 40%. Outre l'impact de nos renforcements de profils mixte au détriment des profils plus défensifs comme mentionné ci-dessus, nous avons profité de la baisse de l'indice Eurostoxx50 ce mois-ci pour graduellement réduire notre stratégie de couverture, ce qui a fait mécaniquement monter notre sensibilité aux actions. Nous sommes confortables pour le moment avec ce niveau qui représente un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligatoire moyen relativement proche.

Mai 2024

En mai, les investisseurs ont de nouveau porté leur attention sur l'évolution des prix tant à la consommation qu'à la production. Aux Etats-Unis, la publication des chiffres d'inflation pour le mois avril a été en ligne avec les attentes à +3.4% en g.a. Par ailleurs, en zone Euro, l'inflation s'est montrée légèrement supérieure par rapport au consensus à +2,6% (vs 2,5% g.a). Concernant l'activité économique, les indicateurs avancés PMI de la zone Euro sont ressortis supérieurs par rapport aux anticipations du consensus (52,3 vs 52) avec notamment la partie manufacturière qui se rapproche de la zone d'expansion. Début juin la décision de la BCE sur la baisse de son taux directeur, prendra en compte ces données. Aux Etats-Unis, les publications des enquêtes de confiance du consommateur dépassent les niveaux du mois précédent comme en témoignent les indicateurs de l'université du Michigan (69,1 vs 67,4) et du Conf. Board Consumer Confidence. Ainsi ces signaux positifs semblent indiquer une consommation qui pourrait s'améliorer sur les mois à venir. Concernant les indicateurs d'activités économiques PMI, ils ont surpris par leurs niveaux élevés (54,4 vs prévisions à 51,2) avec notamment le secteur manufacturier qui croit de nouveau. Concernant les marchés financiers, les marchés d'actions ont repris leur marche en avant pour terminer la période en hausse à l'instar de la progression de +2,63% de l'indice Eurostoxx 600. Sur le marché des taux, ces derniers sont restés stables en attendant les annonces de la FED et de la BCE. Le 10 ans US a clôturé à 4.5%, en hausse de 4pb d'un mois sur l'autre. En Allemagne, le Bund a progressé de 8pb à 2.66%. Sur le marché du crédit, les indices ICE BOFA

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

IG et HY ont également augmenté (respectivement +0,18% et +0,96%). Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois en hausse de +2,23%, surperformant de +0,18% son indice de référence. Les plus forts contributeurs à la performance sont : PRYSMIAN +0.52%, AMADEUS +0.30%, SCHNEIDER +0,25%. Côté mouvements, nous avons fait une réallocation de nos positions sur deux émetteurs. Premièrement sur Ubisoft, nous avons commencé à arbitrer nos positions en allégeant l'échéance 2028 vers 2031 afin de profiter d'une meilleure prime nette annualisée et d'une sensibilité action plus élevée. Même raisonnement sur Evonik, où nous avons réduit notre exposition de la maturité 2026 vers la maturité 2029. Dans le secteur des semi-conducteurs, nous avons réduit nos positions sur SOITEC vers des convertibles offrant un profil plus convexe : BE SEMICONDUCTOR et STMICROELECTRONICS. Le fonds a renforcé deux lignes récemment introduites dans le portefeuille: BECHTLE et DUERR. Nous avons financé ces achats par des prises de profits sur PIRELLI suite à la bonne performance du sous-jacent. La sensibilité action du portefeuille est en hausse à 45,9% du fait de l'appréciation des marchés actions et des mouvements réalisés. Après une hausse des marchés d'actions de 10% en moyenne depuis le début d'année, ce niveau de sensibilité du portefeuille offre une bonne convexité. Sur le mois, la valorisation est stable, néanmoins le potentiel de rattrapage lié à une normalisation de la volatilité implicite demeure.

Juin 2024

Le mois de juin a été rythmé par une situation économique contrastée entre la Zone Euro et les Etats-Unis. En effet, si l'inflation est restée un défi persistant pour les deux zones, sur le vieux continent des inquiétudes sur l'activité économique ont commencé à émerger. Les tensions politiques dans cette dernière ont également ajouté de l'incertitude sur les marchés et renforcé les pressions vendeuses. En Zone Euro, l'inflation a été en hausse sur le mois de mai avec +2.6% sur un an contre 2.4% en avril. En termes d'activité, le PMI Manufacturier a lui surpris à la baisse (45,6 contre 47.3 le mois précédent) , accentuant les préoccupations économiques. L'indice PMI pour le secteur des services a également baissé à 52.6 contre 53.2 le mois précédent, principalement liées à la baisse de la demande et à la réduction de la production. Ces chiffres préoccupants ont conduit Christine Lagarde à initier la baisse des taux directeurs de 25bp, une décision largement anticipée par les marchés. Outre-Atlantique, l'inflation est restée également une préoccupation majeure. Bien que montrant des signes de ralentissement, elle reste encore trop élevée selon la Fed. Cette dernière a d'ailleurs revu à la hausse ses prévisions pour l'année 2024 à +2.6% contre +2.4% en mars dernier. Les secteurs des services, du logement et de l'énergie subissent encore des pressions inflationnistes importantes, empêchant la Fed d'initier la baisse des taux, contrairement à la BCE. De plus, et contrairement à la zone euro, en termes d'activité le PMI Manufacturier est ressorti en hausse par rapport au mois précédent. Autre source de performances divergentes entre les deux continents, la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale en France (dans le prolongement des élections européennes), qui a particulièrement pesé sur les marchés actions de la zone euro. Alors que les USA et l'Asie terminent dans le vert, la performance du Stoxx 600 recule à -1.13% et encore plus celle de l'Eurostoxx Mid (indice européen des moyennes capitalisations et regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) à -5.32%. Par ailleurs, soutenue par les obligations souveraines allemandes faisant office de valeur refuge (-23bp pour le 5 ans et -16bp pour le 10ans), la performance du crédit a été positive . Le compartiment Investment Grade (ICE BofA Euro Corp) a pris +0.77% et le compartiment à Haut Rendement (ICE BofA euro High Yield) s'est adjugé +0.51% . Sous la pression des marchés actions, le fonds termine baisse à -2.07% net (pour la part IC). Parmi les plus gros détracteurs à la performance, les émetteurs français, traditionnellement un gros contingent dans le gisement européen, ont grandement souffert des inquiétudes politiques : Safran, BNP, STM, Elis, Ubisoft, Edenred. En revanche, des noms comme BE Semiconducteurs, Saipem, Deutsche Telekom, ou Schneider (avec son offre sur la convertible 2026, voir ci-dessous) ont été des contributeurs positifs. Notons que notre stratégie vendeuse sur l'Eurostoxx50 impacte positivement le fonds d'une dizaine de point de bases. D'un point de vue relatif, nous sous-performons du fait de notre surexpositions sur le segment France mentionné ci-dessus. En termes de mouvements, nous avons continué à vendre Soitec 2025 au profit de BE Semiconducteur 2029 et STM 2025 du même secteur. Sur Ubisoft, nous avons allégé la 2028 au profit de la 2031 et sur Leg Immobilien, nous avons opté pour la 2028 au détriment de la 2025. Nous avons soldé notre position sur Atos 2024 car il devenait de plus en plus probable que le plan de restructuration serait hautement défavorable aux porteurs obligataires, et ce malgré ce qui avait été proposé il y a peu. D'autre part, la position sur Prysmian 2026 a été vendue suite au rappel de l'émetteur et nous avons apporté la Schneider 2026 à l'offre de rachat. D'autre part, face au risque politique que faisait naître cette dissolution surprise, nous avons allégé notre exposition sur quelques émetteurs français tels que Elis ou BNP. Coté achats nous avons ouvert une nouvelle position sur la Nordex 2030 et avons réduit notre sous-exposition sur la Veolia 2025, sous-exposition due à son importante contribution à l'empreinte carbone. La sensibilité du fonds aux marchés actions a baissé de 46% à 33% au cours du mois. Cette forte baisse est due à plusieurs facteurs. D'une part, le rappel

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

de Prysmian 2026 et l'offre de rachat de la Schneider 2026 a enlevé deux gros contributeurs à l'exposition actions du gisement. D'autre part, la convexité a joué son rôle dans la baisse des marchés sous-jacents. Enfin, devant l'incertitude politique, nous avons souhaité retirer un peu de risque du portefeuille. Nous sommes confortables pour le moment avec ce niveau qui représente un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligatoire proche pour d'avantage de protection.

Juillet 2024

Le mois de juillet a été riche en événements pour les investisseurs. Malgré le calme estival attendu, le mois s'est avéré très mouvementé. Tout d'abord sur le plan politique, Joe Biden s'est retiré en tant que candidat à l'élection présidentielle de novembre et a annoncé son soutien à la vice-présidente Kamala Harris. En France, à l'issue du second tour des législatives, le camp présidentiel a perdu sa majorité relative au profit du Nouveau Front populaire. La question se pose de savoir qui va gouverner en France compte tenu des divergences importantes alors que le prochain budget devra être soumis au parlement avant octobre. Sur le plan économique, en zone Euro, l'inflation du mois de juillet a augmenté à +2.6% yoy vs +2.5% le mois précédent. Les PMI flash ont révélé une activité qui a marqué le pas en juillet avec un PMI composite qui est tombé à 50.1, vs des prévisions à 51.1. Aux Etats-Unis, le PIB du deuxième trimestre est ressorti plus élevé que prévu, avec une croissance solide et l'inflation a baissé plus rapidement que prévu en juin. Par ailleurs, le PMI composite est passé de 54.8 à 55 entre juin et juillet vs 54.2 attendu. Concernant les politiques monétaires, les deux banques centrales, américaines et européennes, ont opté pour le statu quo mais laissent entrevoir des baisses de taux pour la fin d'année. Enfin, la saison des publications de résultats affiche pour le moment des résultats mitigés et une croissance qui semble ralentir notamment dans le secteur du luxe en Europe ou celui de la technologie (magnificent seven) aux Etats-Unis. Cet environnement a été propice à une augmentation de la volatilité des marchés d'actions et d'un mouvement violent de rotation vers les secteurs défensifs et les petites et moyennes capitalisations au détriment des secteurs technologiques et des grandes capitalisations. Concernant les marchés financiers, comme indiqué précédemment, les marchés d'actions ont terminé le mois en ordre dispersé comme en témoigne la performance positive de +1.32% pour l'indice EuroStoxx 600 et la performance négative de -0.43% pour l'indice des grandes capitalisations EuroStoxx50. La même constatation est de mise pour les secteurs avec des performances de +6.2% pour les soins à la personne et la construction et de -6% pour la technologie et -5% pour les matériaux. Sur le marché des taux, nous avons assisté à une détente avec un repli de -37bps pour le 10 ans US et -30bps pour son homologue allemand. Cette détente a été profitable au marché du crédit où les indices ICE BOFA IG et HY ont également augmenté de +1.7% et +1.3% respectivement. Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois en hausse de +0,39%, sous-performant de 0,31% son indice de référence. Les plus gros détracteurs en absolue sont STMicroelectronics -0,39%, Saipem -0,13% et Besi -0,11%. Performances dues au marché des semi-conducteurs sous pression. Les meilleurs contributeurs en absolue sont Cellnex +0,20% et Nordex +0,19%. Côté mouvements, sur Ubisoft, nous avons terminé d'arbitrer nos positions en allégeant l'échéance 2028 vers 2031 afin de profiter d'une meilleure prime nette annualisée et d'une sensibilité action plus élevée. Également, nous avons clôturé nos positions sur Hellofresh et Lufthansa (manque de convexité) pour réallouer ces encours sur Nordex (profil convexe intéressant avec un faible premium annualisé) et SGL Carbon (nouvelle ligne présentant une bonne convexité). Du fait des mouvements réalisés, la sensibilité action du portefeuille a augmenté de 33% à 36%. Nous sommes confortables pour le moment avec ce niveau qui représente un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligatoire proche pour davantage de protection.

Août 2024

En août, les marchés financiers ont connu une volatilité significative, notamment au cours de la première moitié du mois. Les inquiétudes concernant un ralentissement de l'économie américaine, mises en évidence par des données décevantes sur l'emploi, ont suscité des craintes que la Réserve fédérale ait tardé à réduire les taux, risquant ainsi de pousser l'économie vers une récession. Cette incertitude a été exacerbée par une hausse surprise des taux d'intérêt de la Banque du Japon, qui a déclenché un débouclage rapide du carry trade sur le yen et a contribué à la vente massive sur les marchés mondiaux. Cependant, au fil du mois, le sentiment du marché s'est amélioré grâce au discours de la Fed qui signalait sa volonté d'ajuster sa politique monétaire pour soutenir la reprise, et ce dans un contexte d'inflation sous contrôle. Situation similaire en Europe, avec une inflation dans la zone euro tombée à 2,2 %, son plus bas niveau depuis 2021, ce qui a alimenté les spéculations sur de futures baisses de taux de la BCE pour soutenir une économie en ralentissement. Ainsi, les marchés actions et crédits européens ont su bien amortir le choc du début du mois pour terminer finalement en hausse. Sur les actions, Le Stoxx600 affiche +1.57% tandis que le Eurostoxx

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Mid Cap (indice européen des moyennes capitalisations et regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) s'adapte +1.46%. Même performance largement positive du côté du crédit avec le compartiment à Haut Rendement (ICE BofA euro High Yield) à +1.15%. C'est le crédit Investment Grade (ICE BofA Euro Corp) avec seulement +0.26% qui a eu la performance la plus décevante, freiné dans sa hausse par un taux 10 ans allemand finalement inchangé à 2.30% sur la période. Tirés par des marchés actions et crédits, le portefeuille affiche sur le mois une performance nette de +0.69% (pour la part I), légèrement en deca de son indice de référence à 0.78%. Parmi les principaux contributeurs à la performance notons Evonik (+28bp), Schneider (+16bp) Cellnex (+16bp) ou Accor (+13bp). En revanche, des noms comme Saipem (-11bp) Pirelli (-10bp) ou Ubisoft (-8bp) ont été des détracteurs. Au niveau des transactions, nous avons apporté la convertible Veolia 0% 2025 à l'offre de rachat de l'émetteur. Nous avons allégé Pirelli 0% 2025 et Qiagen 1% 2024 après un bon parcours depuis le début de l'année. Sur Iberdrola nous avons allégé notre position en actions pour revenir sur la convertible 2027. Maintenant en zone de convexité attractive, nous avons augmenté notre position sur la Schneider 1.625% 2031 et ouvert une nouvelle position sur l'échangeable Citi/ L'Oréal 0% 2028. Sur le primaire nous avons souscrit à la nouvelle Leg Immobilien 1% 2030 afin d'accroître notre exposition à la reprise de l'immobilier résidentiel allemand de façon convexe. Enfin, notre stratégie de protection à base de futures Eurostoxx50 a été partiellement fermée alors que les marchés se reprenaient. Du fait des achats réalisés, la sensibilité action du portefeuille a légèrement augmenté de 36% à 38%. Nous sommes confortables avec ce niveau qui représente un bon compromis entre convexité maximale (en théorie autour de 50%) et distance au plancher obligataire proche pour d'avantage de protection. En effet, Le gros trou d'air sur les marchés financiers au début du mois d'août a rappelé l'importance du couple convexité / protection qu'offrent les convertibles : au soir du 5 août, au plus grand du stress, les indices STOXX600 et Eurostoxx Mid Cap étaient en chute de -6% quand le fonds perdait « seulement » -1.8%.

Septembre 2024

Le fait majeur en septembre aura été la décision de la banque centrale américaine de baisser son taux directeur de 50bps, prenant par surprise les économistes qui s'attendaient à une ampleur moins forte. C'est un signal clair que la Fed se montre moins préoccupée par l'inflation et qu'elle se concentre désormais sur la dynamique du marché du travail et de l'activité économique. En effet, les derniers indicateurs avancés PMI affichent une poursuite du ralentissement de la production, de l'emploi et des nouvelles commandes. Dans la zone euro, la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement en baissant, comme attendu, son taux directeur de 25bps. La dégradation des enquêtes d'activité européennes PMI, ainsi que de l'indice IFO du climat des affaires allemand, indique que la croissance en Europe sera probablement moins robuste que prévu dans les mois à venir, ce qui augmente la probabilité de nouvelles baisses de taux avant la fin d'année. Par ailleurs, en Asie, la Chine a dévoilé son plus important plan de relance économique depuis la pandémie de la Covid. La PBOC a injecté 33.29 Mds\$ dans le système bancaire expliquant qu'elle souhaitait « maintenir les liquidités de fin de trimestre à un niveau raisonnable dans le système bancaire ». Elle a de plus annoncé plusieurs initiatives allant d'une baisse des taux hypothécaires pour les prêts immobiliers existants, de la création de nouveaux outils de politique monétaire afin de soutenir le marché boursier et d'encourager les fonds à se diriger vers les marchés de capitaux. Le but est clairement affiché d'atteindre l'objectif d'une croissance économique de 5% cette année. Concernant les marchés financiers, après une tendance orientée à la baisse en début de période, les marchés d'actions se sont progressivement redressés pour clôturer le mois en baisse de -0.41% pour le Stoxx 600 en Europe et même une hausse de 2% pour le S&P 500. La baisse des taux de la Fed et le plan de relance chinois ont engendré ce rebond sensible des marchés en fin de période. Dans ce contexte, sur le marché des taux d'Etats, nous avons assisté à une détente avec un repli de -12bps pour le 10 ans américains et de -18bps pour son homologue allemand. Cette détente a été profitable au marché du crédit où les indices ICE BOFA IG et HY ont également augmenté de +1.2% et +1% respectivement. A noter que l'indice des actions EuroStoxx Mid Cap (indice européen des moyennes capitalisations et regroupant un nombre important d'émetteurs de convertibles) s'est apprécié de +0.84%. Au niveau du portefeuille, le fonds termine le mois en hausse de +0,53%, en retrait par rapport à son indice de référence (+0.85%). En relatif, les plus forts contributeurs positifs à la performance, Leg Immobilien, Cellnex, Duerr, n'ont été suffisant pour compenser l'impact négatif provenant de notre sous-pondération sur TUI et de nos surpondérations sur Ubisoft et Elis. Concernant les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement de lignes initiées le mois précédent à l'instar de L'Oréal, Leg Immobilien30, Klépierre ou encore Qiagen31. Par ailleurs nous avons initié une nouvelle position sur Webuild, société italienne dans le secteur de la construction d'infrastructures. Enfin sur Ubisoft, suite aux annonces de la société concernant des ventes décevantes et un décalage pour le lancement de nouveau produit, nous avons réaménagés notre exposition en privilégiant l'échéance la plus courte 2028.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

La sensibilité action du portefeuille est en hausse à 40% du fait des mouvements réalisés. Ce niveau de sensibilité du portefeuille offre une bonne convexité. Sur le mois, la valorisation est en repli et le potentiel de rattrapage lié à une normalisation de la volatilité implicite demeure.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI BFT CONVERTIBLES RESPONSABLE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) en devise EUR : 3,17% / 9,61% avec une Tracking Error de 2,87%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I3 (C) en devise EUR : 2,86% / 9,61% avec une Tracking Error de 2,87%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) en devise EUR : 2,07% / 9,61% avec une Tracking Error de 2,87%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) en devise EUR : 2,62% / 9,61% avec une Tracking Error de 2,86%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) en devise EUR : 2,84% / 9,61% avec une Tracking Error de 2,87%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) en devise EUR : 3,55% / 9,61% avec une Tracking Error de 2,87%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | 58 390 680,24 | 60 792 541,40 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | 46 300 782,92 | 48 454 518,34 |
| UBISOFT ENTERTAINMENT 2.875% 05-12-31 | 9 394 738,00 | 7 997 950,00 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26 | 774 759,75 | 13 490 839,51 |
| FRAN 0.875% 28-06-24 CV | | 13 308 115,80 |
| PRYSMIAN ZCP 19-07-24 CV | | 11 427 068,00 |
| KONINKLIJKE KPN NV | | 11 227 432,32 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25 | 3 547 501,11 | 7 328 945,16 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV | 10 035 046,00 | 755 250,00 |
| RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV | 1 999 500,00 | 8 399 210,00 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

| | 30/09/2024 |
|--|------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) | |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) | |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) | 1,40 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | |

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 32 521 188,66

- o Change à terme : 8 199 999,73
- o Future : 24 321 188,93
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés(*) |
|--------------------------------|--|
| | BNP PARIBAS BOFA SECURITIES EUROPE SA HSBC CONTINENTAL EUROPE SA |

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces | |
| Total | |
| Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces | |
| Total | |

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| . Revenus . Autres revenus | |
| Total des revenus | |
| . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais | |
| Total des frais | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 105,01%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**⁴,

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- *Armement nucléaire*

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

AMUNDI CONVERTIBLES ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI CONVERTIBLES ISR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI CONVERTIBLES ISR

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI CONVERTIBLES ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.23 14:50:38 +0100



OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

| Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 11 616 801,27 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 11 616 801,27 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions (B) | 176 173 691,90 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 176 173 691,90 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances (D) | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 9 689 783,44 |
| OPCVM | 9 689 783,44 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | |
| Autres OPC et fonds d'investissements | |
| Dépôts (F) | |
| Instruments financiers à terme (G) | 224 165,27 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | |
| Titres financiers empruntés | |
| Titres financiers donnés en pension | |
| Autres opérations temporaires | |
| Prêts (I) (*) | |
| Autres actifs éligibles (J) | |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 197 704 441,88 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 1 517 665,45 |
| Comptes financiers | 603 153,74 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 2 120 819,19 |
| Total de l'actif I+II | 199 825 261,07 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

| Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 192 889 491,53 |
| Report à nouveau sur revenu net | |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | |
| Résultat net de l'exercice | 5 000 030,04 |
| Capitaux propres I | 197 889 521,57 |
| Passifs de financement II (*) | |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 197 889 521,57 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | |
| Instruments financiers à terme (B) | 155 424,41 |
| Emprunts (C) (*) | |
| Autres passifs éligibles (D) | |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 155 424,41 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 1 780 315,09 |
| Concours bancaires | |
| Sous-total autres passifs IV | 1 780 315,09 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 199 825 261,07 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

| Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|----------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 147 772,50 |
| Produits sur obligations | 4 357 301,73 |
| Produits sur titres de créances | |
| Produits sur parts d'OPC | |
| Produits sur instruments financiers à terme | |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | |
| Produits sur prêts et créances | |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Autres produits financiers | 62 077,87 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 4 567 152,10 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur instruments financiers à terme | |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 857,28 |
| Charges sur emprunts | |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Charges sur passifs de financement | |
| Autres charges financières | -13 372,81 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -12 515,53 |
| Total revenus financiers nets (A) | 4 554 636,57 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | |
| Versements en garantie de capital ou de performance | |
| Autres produits | |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -2 271 207,82 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | |
| Impôts et taxes | |
| Autres charges | |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -2 271 207,82 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 2 283 428,75 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -351 319,44 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 1 932 109,31 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | -8 318 327,00 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -202 854,68 |
| Frais de recherche | |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | |
| Indemnités d'assurance perçues | |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | -8 521 181,68 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 744 517,86 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | -7 776 663,82 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

| Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR | 30/09/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 11 930 621,67 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | -10 237,44 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 11 920 384,23 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | -1 075 799,68 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 10 844 584,55 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | |
| Impôt sur le résultat V (*) | |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 5 000 030,04 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 226 184 321,51 | 166 016 213,55 | 89 998 053,90 | 265 795 921,62 | 197 889 521,57 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | 19 275 702,14 | 12 310 823,63 |
| Nombre de titres | | | | 18 958,455 | 11 735,981 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | 1 016,73 | 1 048,98 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | | | -40,13 | -41,13 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | | | 6,17 | 16,01 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 171 581 847,47 | 76 813 613,38 | 53 147 330,71 | 109 179 889,89 | 79 511 003,68 |
| Nombre de titres | 113 925,243 | 48 668,217 | 41 211,989 | 78 572,693 | 55 629,544 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 506,09 | 1 578,31 | 1 289,60 | 1 389,53 | 1 429,29 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 11,42 | 103,66 | -68,90 | -66,96 | -56,10 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -4,46 | -5,71 | -2,51 | 10,64 | 17,61 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 54 602 374,21 | 80 735 436,46 | 31 277 706,24 | 112 859 100,94 | 84 632 839,57 |
| Nombre de titres | 498 468,725 | 707 383,519 | 337 181,046 | 1 138 687,729 | 836 602,450 |
| Valeur liquidative unitaire | 109,54 | 114,13 | 92,76 | 99,11 | 101,16 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,83 | 7,50 | -4,95 | -4,80 | -3,98 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,89 | -1,07 | -0,72 | -0,07 | 0,47 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | 2 213 283,85 | 2 271 201,99 |
| Nombre de titres | | | | 21 713,880 | 21 713,880 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | 101,92 | 104,59 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | | | -3,99 | -4,11 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | | | 0,02 | 1,04 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

| | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 | 30/09/2024 |
|---|------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 99,83 | 8 467 163,71 | 5 573 016,95 | 3 546 054,73 | 2 658 686,75 |
| Nombre de titres | 1,000 | 80 843,174 | 65 150,085 | 38 474,621 | 28 050,590 |
| Valeur liquidative unitaire | 99,83 | 104,73 | 85,54 | 92,16 | 94,78 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,20 | 6,89 | -4,57 | -4,44 | -3,72 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,01 | -0,45 | -0,18 | 0,70 | 1,14 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | 18 721 890,07 | 16 504 965,95 |
| Nombre de titres | | | | 18 288,000 | 15 570,160 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | 1 023,72 | 1 060,03 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | | | -40,31 | -41,50 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | | | 12,93 | 19,93 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013302460 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) : Taux de frais maximum de 0,85% TTC

FR0011660869 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

FR0010236091 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) : Taux de frais maximum de 0,845% TTC

FR001400DXU3 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) : Taux de frais maximum de 0,54% TTC

FR001400DBH6 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) : Taux de frais maximum 0,15% TTC

FR001400DBG8 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) : Taux de frais maximum de 1,05% TTC

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Le mécanisme de Swing Pricing sera mis en place à partir du 11 mai 2020.

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, exprimé en euro.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--|-------------------------------------|--|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | Capitalisation | Capitalisation |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 265 795 921,62 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 16 283 949,76 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -89 872 981,11 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 2 283 428,75 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | -8 521 181,68 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 11 920 384,23 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | |
| Autres éléments | |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 197 889 521,57 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|--------------|----------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 186,938 | 192 049,57 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -7 409,412 | -7 652 140,50 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -7 222,474 | -7 460 090,93 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 11 735,981 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 10 870,398 | 15 091 605,19 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -33 813,547 | -47 434 171,46 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -22 943,149 | -32 342 566,27 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 55 629,544 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 9 962,593 | 1 000 194,45 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -312 047,872 | -30 982 950,17 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -302 085,279 | -29 982 755,72 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 836 602,450 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1,000 | 100,55 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1,000 | -101,14 |
| Solde net des souscriptions/rachats | | -0,59 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 21 713,880 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | -10 424,031 | -970 008,52 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -10 424,031 | -970 008,52 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 28 050,590 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | | |
| Parts rachetées durant l'exercice | -2 717,840 | -2 833 609,32 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -2 717,840 | -2 833 609,32 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 15 570,160 | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|---------------------------------|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) FR001400DXU3 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 12 310 823,63 | 11 735,981 | 1 048,98 |
| AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) FR0010236091 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 79 511 003,68 | 55 629,544 | 1 429,29 |
| AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) FR0011660869 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 84 632 839,57 | 836 602,450 | 101,16 |
| AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) FR001400DBG8 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 2 271 201,99 | 21 713,880 | 104,59 |
| AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) FR0013302460 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 2 658 686,75 | 28 050,590 | 94,78 |
| AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) FR001400DBH6 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 16 504 965,95 | 15 570,160 | 1 060,03 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|------------------|---------------|--------|--------|
| | | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | | FRANCE +/- | ALLEMAGNE +/- | ITALIE +/- | | |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 11 616,80 | 7 198,59 | 2 440,49 | 1 977,72 | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | -1 710,20 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 9 906,60 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------------|------------------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| | | | | | | |
| FRANCE | 56 044,33 | 8 525,03 | 34 521,13 | 12 998,17 | 56 044,33 | |
| ALLEMAGNE | 40 825,92 | 2 516,88 | 17 201,20 | 21 107,84 | 40 825,92 | |
| ESPAGNE | 30 659,40 | 8 579,55 | 14 538,25 | 7 541,60 | 30 659,40 | |
| ITALIE | 16 742,39 | | 16 742,39 | | 16 742,39 | |
| PAYS-BAS | 13 400,89 | 2 885,27 | 2 963,21 | 7 552,41 | 13 400,89 | |
| Autres | 18 500,76 | 2 131,08 | 16 369,68 | | 18 500,76 | |
| Total | 176 173,69 | 24 637,81 | 102 335,86 | 49 200,02 | 176 173,69 | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Comptes financiers | 603,15 | | | | 603,15 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | 9 604,00 | | | |
| Options | NA | | | | |
| Swaps | NA | | | | |
| Autres instruments financiers | NA | | | | |
| Total | | 9 604,00 | | | 603,15 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) +/- |]3 - 6 mois] (*) +/- |]6 - 12 mois] (*) +/- |]1 - 3 ans] (*) +/- |]3 - 5 ans] (*) +/- |]5 - 10 ans] (*) +/- | >10 ans (*) +/- |
|--|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Obligations | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Comptes financiers | 603,15 | | | | | | |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | | | | | 9 604,00 | | |
| Options | | | | | | | |
| Swaps | | | | | | | |
| Autres instruments | | | | | | | |
| Total | 603,15 | | | | 9 604,00 | | |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|------------------|--------------|-------------|-------------|----------|
| | USD | CHF | SEK | GBP | |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 17 885,49 | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Créances | 288,80 | | | | |
| Comptes financiers | 67,89 | 10,73 | 0,54 | 0,14 | |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Dettes | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 974,95 | | | | |
| Devises à livrer | -7 155,60 | | | | |
| Futures options swaps | 13 006,99 | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| Total | 25 068,52 | 10,73 | 0,54 | 0,14 | |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|-------------------|-------------------|------------------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 116 776,75 | 8 816,31 | 50 580,63 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | |
| Titres de créances | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | | | |
| Solde net | 116 776,75 | 8 816,31 | 50 580,63 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| BNP PARIBAS FRANCE | 4,88 | |
| BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 | 63,66 | |
| HSBC FRANCE EX CCF | 0,90 | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| BNP PARIBAS FRANCE | | 0,70 |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 30/09/2024 |
|---|----------------------------------|---------------------|
| Créances | | |
| | Ventes à règlement différé | 1 002 179,52 |
| | Souscriptions à recevoir | 50,04 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 506 475,72 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 8 960,17 |
| Total des créances | | 1 517 665,45 |
| Dettes | | |
| | Achats à règlement différé | 1 140 421,38 |
| | Rachats à payer | 94 392,27 |
| | Frais de gestion fixe | 348 880,82 |
| | Frais de gestion variable | 7 401,00 |
| | Autres dettes | 189 219,62 |
| Total des dettes | | 1 780 315,09 |
| Total des créances et des dettes | | -262 649,64 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 30/09/2024 |
|--|--------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 79 850,29 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,47 |
| Frais de gestion variables provisionnés | -1 516,88 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | -0,01 |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 715 497,67 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,76 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 1 413 220,07 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,54 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | 1,40 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 22 512,79 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

| | 30/09/2024 |
|--|------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 24 056,76 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,78 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 17 585,72 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2024 |
|--|------------|
| Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |
| Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | |
| Autres engagements hors bilan | |
| Total | |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/09/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/09/2024 |
|-----------------------------------|--------------|---|---------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 9 689 783,44 |
| | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | 8 911 612,96 |
| | FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR PART Z C | 778 170,48 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 9 689 783,44 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|---------------------|
| Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 1 932 109,31 |
| Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau | 1 932 109,31 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 1 932 109,31 |

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 187 968,48 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau | 187 968,48 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 187 968,48 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation | 187 968,48 |
| Total | 187 968,48 |
| * Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 979 869,70 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 979 869,70 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 979 869,70 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 979 869,70 |
| Total | 979 869,70 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 398 952,36 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 398 952,36 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 398 952,36 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 398 952,36 |
| Total | 398 952,36 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 32 184,50 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 32 184,50 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 32 184,50 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 32 184,50 |
| Total | 32 184,50 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 22 697,13 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 22 697,13 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 22 697,13 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 22 697,13 |
| Total | 22 697,13 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | 310 437,14 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 310 437,14 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 310 437,14 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 310 437,14 |
| Total | 310 437,14 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|---|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | -7 776 663,82 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | -7 776 663,82 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -7 776 663,82 |

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|--|--------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -482 739,17 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | -482 739,17 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -482 739,17 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | -482 739,17 |
| Total | -482 739,17 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|--|----------------------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -3 121 278,08 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | -3 121 278,08 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -3 121 278,08 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | -3 121 278,08 |
| Total | -3 121 278,08 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|--|----------------------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -3 332 713,90 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | -3 332 713,90 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -3 332 713,90 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | -3 332 713,90 |
| Total | -3 332 713,90 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|--|--------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -104 385,80 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | -104 385,80 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -104 385,80 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | -104 385,80 |
| Total | -104 385,80 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|--|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -89 251,27 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | -89 251,27 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -89 251,27 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | -89 251,27 |
| Total | -89 251,27 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C)

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/09/2024 |
|--|--------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | -646 295,60 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | -646 295,60 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | -646 295,60 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | -646 295,60 |
| Total | -646 295,60 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 11 616 801,27 | 5,87 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 11 616 801,27 | 5,87 |
| Boissons | | | 743 766,00 | 0,38 |
| PERNOD RICARD | EUR | 5 485 | 743 766,00 | 0,38 |
| Equipement et services pour l'énergie | | | 1 977 720,47 | 1,00 |
| SAIPEM SPA | EUR | 999 606 | 1 977 720,47 | 1,00 |
| FPI de détail | | | 4 003 133,44 | 2,03 |
| KLEPIERRE | EUR | 135 976 | 4 003 133,44 | 2,03 |
| Services aux collectivités | | | 1 868 527,44 | 0,94 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 63 297 | 1 868 527,44 | 0,94 |
| Services de télécommunication diversifiés | | | 2 440 494,42 | 1,23 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG | EUR | 92 478 | 2 440 494,42 | 1,23 |
| Textiles, habillement et produits de luxe | | | 583 159,50 | 0,29 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 847 | 583 159,50 | 0,29 |
| OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS | | | 176 173 691,90 | 89,02 |
| Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 176 173 691,90 | 89,02 |
| Banques commerciales | | | 4 577 054,59 | 2,31 |
| BNP PAR ZCP 13-05-25 CV | EUR | 3 700 000 | 4 577 054,59 | 2,31 |
| Boissons | | | 3 255 637,73 | 1,65 |
| DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17-01-29 | EUR | 3 300 000 | 3 255 637,73 | 1,65 |
| Composants automobiles | | | 6 939 706,64 | 3,51 |
| PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV | EUR | 6 700 000 | 6 939 706,64 | 3,51 |
| Construction et ingénierie | | | 1 099 019,25 | 0,56 |
| SELINI 4.0% 30-05-28 CV | EUR | 1 000 000 | 1 099 019,25 | 0,56 |
| Divertissement | | | 2 188 153,68 | 1,11 |
| UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28 | EUR | 2 400 000 | 2 188 153,68 | 1,11 |
| Equipements électriques | | | 18 600 320,78 | 9,40 |
| NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV | EUR | 3 900 000 | 4 808 609,39 | 2,43 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV | EUR | 3 100 000 | 3 244 800,15 | 1,64 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV | EUR | 7 700 000 | 9 753 372,66 | 4,93 |
| SGL CARBON AG 5.75% 28-06-28 | EUR | 800 000 | 793 538,58 | 0,40 |
| Gaz | | | 5 448 023,03 | 2,75 |
| SNAM 3.25% 29-09-28 CV EMTN | EUR | 5 200 000 | 5 448 023,03 | 2,75 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Gestion et promotion immobilière | | | 4 591 663,07 | 2,32 |
| LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30 | EUR | 4 300 000 | 4 591 663,07 | 2,32 |
| Gestion immobilière et développement | | | 9 901 953,86 | 5,00 |
| LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28 | EUR | 8 000 000 | 7 317 007,25 | 3,69 |
| NEXITY 0.25% 02-03-25 CV | EUR | 38 519 | 2 584 946,61 | 1,31 |
| Hôtels, restaurants et loisirs | | | 20 397 436,03 | 10,31 |
| ACCOR 0.7% 07-12-27 CV | EUR | 107 812 | 5 545 226,23 | 2,80 |
| AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV | EUR | 6 900 000 | 8 579 550,22 | 4,34 |
| SPIE 2.0% 17-01-28 DD | EUR | 3 600 000 | 4 252 652,18 | 2,15 |
| TUI AG 1.95% 26-07-31 CV | EUR | 1 900 000 | 2 020 007,40 | 1,02 |
| Industrie aérospatiale et défense | | | 13 548 827,57 | 6,85 |
| MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27 | EUR | 4 400 000 | 4 320 987,63 | 2,18 |
| SAFRAN ZCP 01-04-28 CV | EUR | 41 615 | 9 227 839,94 | 4,67 |
| Logiciels | | | 2 516 877,90 | 1,27 |
| ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV | EUR | 2 600 000 | 2 516 877,90 | 1,27 |
| Machines | | | 2 728 943,00 | 1,38 |
| DURR AG 0.75% 15-01-26 CV | EUR | 2 800 000 | 2 728 943,00 | 1,38 |
| Marchés de capitaux | | | 4 396 599,52 | 2,22 |
| CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV | EUR | 2 100 000 | 2 265 517,34 | 1,14 |
| JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25 | EUR | 2 000 000 | 2 131 082,18 | 1,08 |
| Métaux et minerais | | | 14 494 076,24 | 7,32 |
| RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29 | EUR | 4 100 000 | 4 843 722,70 | 2,45 |
| RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV | EUR | 6 400 000 | 7 609 632,74 | 3,84 |
| RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV | EUR | 2 000 000 | 2 040 720,80 | 1,03 |
| Multi utilities | | | 1 363 032,40 | 0,69 |
| SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV | EUR | 14 | 1 363 032,40 | 0,69 |
| Outils et services appliqués aux sciences biologiques | | | 5 846 016,33 | 2,95 |
| QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV | USD | 3 200 000 | 2 885 265,75 | 1,46 |
| QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV | USD | 3 200 000 | 2 960 750,58 | 1,49 |
| Semi-conducteurs et équipements pour fabrication | | | 13 484 108,00 | 6,81 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29 | EUR | 1 100 000 | 1 444 633,09 | 0,73 |
| STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27 | USD | 13 400 000 | 12 039 474,91 | 6,08 |
| Services aux collectivités | | | 4 801 154,24 | 2,43 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV | EUR | 4 300 000 | 4 801 154,24 | 2,43 |
| Services aux entreprises | | | 2 711 575,25 | 1,37 |
| ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29 | EUR | 500 000 | 646 894,11 | 0,33 |
| LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV | EUR | 2 200 000 | 2 064 681,14 | 1,04 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Services clientèle divers | | | 5 147 054,38 | 2,60 |
| EDENRED ZCP 14-06-28 CV | EUR | 87 819 | 5 147 054,38 | 2,60 |
| Services de télécommunication diversifiés | | | 17 278 694,23 | 8,73 |
| CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV | EUR | 9 100 000 | 9 737 096,08 | 4,92 |
| CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV | EUR | 8 500 000 | 7 541 598,15 | 3,81 |
| Services financiers diversifiés | | | 9 031 887,40 | 4,56 |
| MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26 | EUR | 1 500 000 | 1 518 577,05 | 0,77 |
| WENDEL 2.625% 27-03-26 CV | EUR | 7 100 000 | 7 513 310,35 | 3,79 |
| Services liés aux technologies de l'information | | | 1 825 876,78 | 0,92 |
| BECHTLE AG 2.0% 08-12-30 CV | EUR | 1 800 000 | 1 825 876,78 | 0,92 |
| TITRES D'OPC | | | 9 689 783,44 | 4,90 |
| OPCVM | | | 9 689 783,44 | 4,90 |
| Gestion collective | | | 9 689 783,44 | 4,90 |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C | EUR | 83,946 | 8 911 612,96 | 4,51 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | EUR | 7,307 | 778 170,48 | 0,39 |
| Total | | | 197 480 276,61 | 99,79 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|--------------------|------------------------------------|----------------|-----------------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| A USD EUR 14/11/24 | | -704,86 | USD | 974 950,92 | EUR | -975 655,78 |
| V USD EUR 14/11/24 | 4 879,61 | | EUR | 738 328,93 | USD | -733 449,32 |
| V USD EUR 14/11/24 | 901,91 | | EUR | 90 346,95 | USD | -89 445,04 |
| V USD EUR 14/11/24 | 63 664,20 | | EUR | 6 396 372,93 | USD | -6 332 708,73 |
| Total | 69 445,72 | -704,86 | | 8 199 999,73 | | -8 131 258,87 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| EURO STOXX 50 1224 | -34 | | -53 380,00 | -1 710 200,00 |
| Sous-total 1. | | | -53 380,00 | -1 710 200,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | -53 380,00 | -1 710 200,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| EURO BOBL 1224 | 80 | 40 000,00 | | 9 604 000,00 |
| Sous-total 1. | | 40 000,00 | | 9 604 000,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | 40 000,00 | | 9 604 000,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| EC EURUSD 1224 | 104 | 101 339,55 | | 13 006 988,93 |
| Sous-total 1. | | 101 339,55 | | 13 006 988,93 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | 101 339,55 | | 13 006 988,93 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 197 480 276,61 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 68 740,86 |
| Total instruments financiers à terme - actions | -53 380,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 40 000,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 101 339,55 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | |
| Autres actifs (+) | 2 134 199,19 |
| Autres passifs (-) | -1 881 654,64 |
| Passifs de financement (-) | |
| Total = actif net | 197 889 521,57 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|---|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) | EUR | 11 735,981 | 1 048,98 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | EUR | 55 629,544 | 1 429,29 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | EUR | 836 602,450 | 101,16 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- PM (C) | EUR | 21 713,880 | 104,59 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | EUR | 28 050,590 | 94,78 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR- T (C) | EUR | 15 570,160 | 1 060,03 |

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|-----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 265 473 463,91 | 91 312 380,05 |
| Actions et valeurs assimilées | 15 787 912,91 | 2 567 827,68 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 15 787 912,91 | 2 567 827,68 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 235 451 186,02 | 82 192 126,60 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 235 451 186,02 | 82 192 126,60 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 13 910 906,57 | 6 094 110,77 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 13 910 906,57 | 6 094 110,77 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 323 458,41 | 458 315,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 323 458,41 | 458 315,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 23 829 286,79 | 2 573 573,29 |
| Opérations de change à terme de devises | 21 219 802,85 | 375 120,81 |
| Autres | 2 609 483,94 | 2 198 452,48 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 947 521,25 | 371 462,00 |
| Liquidités | 1 947 521,25 | 371 462,00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 291 250 271,95 | 94 257 415,34 |

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 277 152 749,49 | 95 169 586,20 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -12 484 448,22 | -4 809 636,05 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 1 127 620,35 | -361 896,25 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 265 795 921,62 | 89 998 053,90 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 217 063,41 | 602 972,50 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 217 063,41 | 602 972,50 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 217 063,41 | 602 972,50 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 23 810 763,08 | 3 656 386,71 |
| Opérations de change à terme de devises | 21 334 291,78 | 362 669,99 |
| Autres | 2 476 471,30 | 3 293 716,72 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 426 523,84 | 2,23 |
| Concours bancaires courants | 1 426 523,84 | 2,23 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 291 250 271,95 | 94 257 415,34 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|---------------|--------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| EC EURUSD 1223 | 13 030 696,58 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| EURO STOXX 50 1222 | 0,00 | 4 873 050,00 |
| EURO STOXX 50 1223 | 2 942 800,00 | 0,00 |
| Options | | |
| DJES BANKS 12/2022 CALL 100 | 0,00 | 284 269,88 |
| DJES BANKS 12/2022 PUT 60 | 0,00 | 121 965,12 |
| DJES BANKS 12/2022 PUT 85 | 0,00 | 833 843,14 |
| DJES BANKS 12/2023 CALL 107.5 | 2 181 410,55 | 0,00 |
| DJES BANKS 12/2023 PUT 70 | 36 356,84 | 0,00 |
| DJES BANKS 12/2023 PUT 85 | 112 375,70 | 0,00 |
| DJES BANKS 10/2023 CALL 117 | 525 521,63 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|---------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 12 304,30 | 64,25 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 288 645,79 | 77 924,90 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 1 317 087,70 | 654 665,23 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 1 618 037,79 | 732 654,38 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 489,31 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 2 955,08 | 9 688,41 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 3 444,39 | 9 688,41 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 1 614 593,40 | 722 965,97 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 999 507,20 | 1 339 393,24 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 615 086,20 | -616 427,27 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 512 534,15 | 254 531,02 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 1 127 620,35 | -361 896,25 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013302460 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0011660869 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0010236091 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR001400DBG8- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR – PM (C): Taux de frais maximum de 0,95% TTC

FR001400DBH6 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) : Taux de frais maximum de 0,15% TTC

FR001400DXU3 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) : Taux de frais maximum de 0,44% TTC

SWING PRICING :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Le mécanisme de Swing Pricing sera mis en place à partir du 11 mai 2020.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence EXANE ECI-EURO.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--|------------------------------------|--|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 89 998 053,90 | 166 016 213,55 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 194 487 756,92 | 6 635 625,39 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -24 275 705,46 | -55 014 140,46 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 830 500,63 | 5 803 819,93 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -6 050 205,73 | -11 463 912,15 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 624 381,37 | 1 094 747,65 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -935 243,43 | -1 055 941,37 |
| Frais de transactions | -28 675,88 | -43 001,67 |
| Différences de change | -81 163,61 | 27 884,72 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 9 889 487,62 | -21 613 039,42 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-7 157 541,82</i> | <i>-17 047 029,44</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>17 047 029,44</i> | <i>-4 566 009,98</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | -275 868,41 | 226 225,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-89 805,91</i> | <i>186 062,50</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>-186 062,50</i> | <i>40 162,50</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 615 086,20 | -616 427,27 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | -2 482,50 (*) | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 265 795 921,62 | 89 998 053,90 |

(*) 29/09/2023 : Resultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|-----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 232 109 247,67 | 87,33 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 3 341 938,35 | 1,25 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 235 451 186,02 | 88,58 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Change | 13 030 696,58 | 4,90 |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 13 030 696,58 | 4,90 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Actions | 5 798 464,72 | 2,18 |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 5 798 464,72 | 2,18 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|----------------|-------|---------------|------|----------------|------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 235 451 186,02 | 88,58 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 947 521,25 | 0,73 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 426 523,84 | 0,54 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|----------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 3 629 398,32 | 1,37 | 6 546 425,20 | 2,46 | 131 275 018,42 | 49,39 | 62 419 179,36 | 23,48 | 31 581 164,72 | 11,88 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 947 521,25 | 0,73 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 426 523,84 | 0,54 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 GBP | | Devise 2 USD | | Devise 3 CHF | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 397 746,75 | 0,15 | 21 766 463,52 | 8,19 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 8 453 104,10 | 3,18 | 438 128,44 | 0,16 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 142 020,01 | 0,43 | 0,00 | 0,00 | 592 879,80 | 0,22 | 518,72 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 14 302 260,94 | 5,38 | 438 128,44 | 0,16 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 1 426 523,84 | 0,54 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 13 030 696,58 | 4,90 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/09/2023 |
|---------------------------------|---|----------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Achat à terme de devise | 6 651 040,80 |
| | Fonds à recevoir sur vente à terme de devises | 14 568 762,05 |
| | Ventes à règlement différé | 1 889 020,07 |
| | Souscriptions à recevoir | 138 933,28 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 564 674,18 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 16 856,41 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 23 829 286,79 |
| DETTES | | |
| | Vente à terme de devise | 14 740 082,98 |
| | Fonds à verser sur achat à terme de devises | 6 594 208,80 |
| | Achats à règlement différé | 1 707 697,55 |
| | Rachats à payer | 262 876,52 |
| | Frais de gestion fixe | 401 147,94 |
| | Frais de gestion variable | 57 452,94 |
| | Autres dettes | 47 296,35 |
| TOTAL DES DETTES | | 23 810 763,08 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 18 523,71 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|---------------|----------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 18 958,473 | 19 253 830,43 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -0,018 | -18,28 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 18 958,455 | 19 253 812,15 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 18 958,455 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 46 765,557 | 65 601 647,35 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -9 404,853 | -13 100 336,23 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 37 360,704 | 52 501 311,12 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 78 572,693 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 860 074,752 | 85 558 554,20 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -58 568,069 | -5 852 745,20 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 801 506,683 | 79 705 809,00 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 138 687,729 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 21 713,907 | 2 210 691,06 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -0,027 | -2,75 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 21 713,880 | 2 210 688,31 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 21 713,880 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 236,000 | 22 370,08 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -26 911,464 | -2 522 030,81 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -26 675,464 | -2 499 660,73 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 38 474,621 | |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 20 971,000 | 21 840 663,80 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -2 683,000 | -2 800 572,19 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 18 288,000 | 19 040 091,61 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 18 288,000 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/09/2023 |
|--|------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 699,01 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,44 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 1 516,88 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,79 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 412 138,58 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,75 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 494 479,38 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,45 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 41 416,51 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,12 |
| Frais de gestion variables acquis | 7 057,88 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,02 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 172,91 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,95 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/09/2023 |
|--|------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 36 992,54 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,75 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 5 033,51 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,05 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/09/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/09/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/09/2023 |
|-----------------------------------|--------------|---|----------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 13 910 906,57 |
| | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C | 10 857 677,16 |
| | FR0014006F17 | BFT AUREUS ISR PART Z C | 3 053 229,41 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 13 910 906,57 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|---------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 1 127 620,35 | -361 896,25 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 127 620,35 | -361 896,25 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-------------------|-------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 116 989,80 | 0,00 |
| Total | 116 989,80 | 0,00 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-------------------|--------------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 836 584,35 | -103 779,36 |
| Total | 836 584,35 | -103 779,36 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|-------------------|--------------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -90 142,22 | -245 968,95 |
| Total | -90 142,22 | -245 968,95 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|---------------|-------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 539,64 | 0,00 |
| Total | 539,64 | 0,00 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|------------------|-------------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 27 031,36 | -12 147,94 |
| Total | 27 031,36 | -12 147,94 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|-------------------|-------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 236 617,42 | 0,00 |
| Total | 236 617,42 | 0,00 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -12 484 448,22 | -4 809 636,05 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -12 484 448,22 | -4 809 636,05 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|--------------------|-------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -760 962,60 | 0,00 |
| Total | -760 962,60 | 0,00 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -5 261 810,42 | -2 839 554,68 |
| Total | -5 261 810,42 | -2 839 554,68 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -5 466 704,23 | -1 672 290,74 |
| Total | -5 466 704,23 | -1 672 290,74 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|-------------------|-------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -86 810,18 | 0,00 |
| Total | -86 810,18 | 0,00 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -170 900,25 | -297 790,63 |
| Total | -170 900,25 | -297 790,63 |

| | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|--------------------|-------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -737 260,54 | 0,00 |
| Total | -737 260,54 | 0,00 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 195 331 167,41 | 226 184 321,51 | 166 016 213,55 | 89 998 053,90 | 265 795 921,62 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 19 275 702,14 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 18 958,455 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 016,73 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -40,13 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6,17 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 113 722 097,48 | 171 581 847,47 | 76 813 613,38 | 53 147 330,71 | 109 179 889,89 |
| Nombre de titres | 75 986,794 | 113 925,243 | 48 668,217 | 41 211,989 | 78 572,693 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 496,60 | 1 506,09 | 1 578,31 | 1 289,60 | 1 389,53 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 4,56 | 11,42 | 103,66 | -68,90 | -66,96 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -2,20 | -4,46 | -5,71 | -2,51 | 10,64 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 81 609 069,93 | 54 602 374,21 | 80 735 436,46 | 31 277 706,24 | 112 859 100,94 |
| Nombre de titres | 745 784,624 | 498 468,725 | 707 383,519 | 337 181,046 | 1 138 687,729 |
| Valeur liquidative unitaire | 109,42 | 109,54 | 114,13 | 92,76 | 99,11 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,32 | 0,83 | 7,50 | -4,95 | -4,80 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,81 | -0,89 | -1,07 | -0,72 | -0,07 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 30/09/2022 | 29/09/2023 |
|--|------------|------------|--------------|--------------|---------------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 2 213 283,85 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 21 713,880 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 101,92 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -3,99 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,02 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 99,83 | 8 467 163,71 | 5 573 016,95 | 3 546 054,73 |
| Nombre de titres | 0,00 | 1,000 | 80 843,174 | 65 150,085 | 38 474,621 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 99,83 | 104,73 | 85,54 | 92,16 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,20 | 6,89 | -4,57 | -4,44 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | -0,01 | -0,45 | -0,18 | 0,70 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 18 721 890,07 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 18 288,000 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 023,72 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -40,31 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 12,93 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ADIDAS NOM. | EUR | 4 733 | 788 612,46 | 0,30 |
| DELIVERY HERO SE | EUR | 10 443 | 283 736,31 | 0,10 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG | EUR | 14 000 | 278 152,00 | 0,11 |
| DHL GROUP | EUR | 8 839 | 340 610,87 | 0,13 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 3 710 | 503 298,60 | 0,19 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 2 194 410,24 | 0,83 |
| FRANCE | | | | |
| BNP PARIBAS | EUR | 7 901 | 477 457,43 | 0,17 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 27 226 | 640 083,26 | 0,24 |
| KERING | EUR | 1 225 | 529 077,50 | 0,20 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 570 | 408 348,00 | 0,15 |
| PERNOD RICARD SA | EUR | 4 448 | 702 116,80 | 0,27 |
| TOTAL FRANCE | | | 2 757 082,99 | 1,03 |
| PAYS-BAS | | | | |
| KONINKLIJKE KPN NV | EUR | 3 474 325 | 10 836 419,68 | 4,08 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 10 836 419,68 | 4,08 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 15 787 912,91 | 5,94 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 15 787 912,91 | 5,94 |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| DELIVERY HERO SE 3.25% 21-02-30 | EUR | 7 700 000 | 6 857 440,16 | 2,58 |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV | EUR | 4 400 000 | 4 544 515,13 | 1,71 |
| DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25 | EUR | 6 700 000 | 6 312 852,16 | 2,38 |
| DURR AG 0.75% 15-01-26 CV | EUR | 1 300 000 | 1 281 727,85 | 0,48 |
| HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25 | EUR | 3 700 000 | 3 476 727,21 | 1,31 |
| LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28 | EUR | 1 500 000 | 1 189 679,11 | 0,45 |
| LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25 | EUR | 4 500 000 | 4 180 802,97 | 1,57 |
| MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27 | EUR | 3 300 000 | 2 826 386,80 | 1,06 |
| RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29 | EUR | 1 100 000 | 1 109 649,04 | 0,42 |
| RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV | EUR | 8 900 000 | 8 114 608,82 | 3,05 |
| ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV | EUR | 5 100 000 | 4 617 368,51 | 1,74 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 44 511 757,76 | 16,75 |
| BELGIQUE | | | | |
| GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25 | EUR | 5 000 000 | 4 892 524,68 | 1,84 |
| UMICORE ZCP 23-06-25 CV | EUR | 500 000 | 453 504,02 | 0,17 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 5 346 028,70 | 2,01 |
| ESPAGNE | | | | |
| AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV | EUR | 8 000 000 | 9 264 563,27 | 3,49 |
| CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV | EUR | 6 300 000 | 6 262 438,25 | 2,35 |
| CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV | EUR | 10 200 000 | 7 952 553,20 | 2,99 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV | EUR | 3 500 000 | 3 369 466,82 | 1,27 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 26 849 021,54 | 10,10 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ETATS-UNIS | | | | |
| JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24 | EUR | 2 200 000 | 2 260 052,45 | 0,85 |
| JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25 | EUR | 1 100 000 | 1 177 674,45 | 0,44 |
| JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25 | EUR | 1 100 000 | 1 155 443,20 | 0,43 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 4 593 170,10 | 1,72 |
| FRANCE | | | | |
| ACCOR 0.7% 07-12-27 CV | EUR | 205 822 | 9 415 015,78 | 3,55 |
| ATOS SE ZCP 06-11-24 CV | EUR | 11 700 000 | 9 837 751,01 | 3,70 |
| BNP PAR ZCP 13-05-25 CV | EUR | 4 900 000 | 5 793 392,84 | 2,18 |
| CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23 | USD | 600 000 | 563 197,81 | 0,22 |
| EDENRED ZCP 14-06-28 CV | EUR | 67 819 | 4 500 785,08 | 1,70 |
| ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29 | EUR | 2 100 000 | 2 481 767,52 | 0,93 |
| NEXITY 0.25% 02-03-25 CV | EUR | 38 519 | 2 312 396,99 | 0,87 |
| SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV | EUR | 79 430 | 12 292 607,69 | 4,62 |
| SAFRAN ZCP 01-04-28 CV | EUR | 45 181 | 8 015 348,41 | 3,01 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26 | EUR | 55 111 | 9 923 072,44 | 3,73 |
| SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV | EUR | 42 | 3 942 520,97 | 1,49 |
| SOITEC ZCP 01-10-25 CV | EUR | 30 775 | 5 796 152,05 | 2,18 |
| UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28 | EUR | 8 900 000 | 9 837 816,45 | 3,70 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25 | EUR | 121 207 | 3 745 641,01 | 1,41 |
| WENDEL 2.625% 27-03-26 CV | EUR | 4 300 000 | 4 221 667,63 | 1,59 |
| WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV | EUR | 26 184 | 2 351 848,66 | 0,88 |
| TOTAL FRANCE | | | 95 030 982,34 | 35,76 |
| ILES VIERGES BRITANNIQUES | | | | |
| VK COMPANY 1.625% 01-10-25 | USD | 600 000 | 281 342,76 | 0,11 |
| TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES | | | 281 342,76 | 0,11 |
| ITALIE | | | | |
| ENI 2.95% 14-09-30 CV EMTN | EUR | 3 300 000 | 3 341 938,35 | 1,26 |
| NEXI 1.75% 24-04-27 CV | EUR | 4 800 000 | 4 182 283,74 | 1,57 |
| PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV | EUR | 9 800 000 | 9 372 075,45 | 3,53 |
| PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26 | EUR | 8 700 000 | 9 277 362,71 | 3,49 |
| TOTAL ITALIE | | | 26 173 660,25 | 9,85 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV | EUR | 1 800 000 | 1 765 143,53 | 0,66 |
| OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23 | EUR | 3 100 000 | 3 066 200,51 | 1,16 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 4 831 344,04 | 1,82 |
| MEXIQUE | | | | |
| FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26 | EUR | 1 300 000 | 1 308 229,57 | 0,49 |
| TOTAL MEXIQUE | | | 1 308 229,57 | 0,49 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24 | EUR | 4 200 000 | 4 286 372,75 | 1,61 |
| MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26 | EUR | 900 000 | 919 606,51 | 0,35 |
| QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV | USD | 5 600 000 | 5 378 632,41 | 2,02 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 10 584 611,67 | 3,98 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| OCADO GROUP 0.875% 09-12-25 CV | GBP | 400 000 | 397 746,75 | 0,15 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 397 746,75 | 0,15 |
| SUISSE | | | | |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25 | USD | 6 600 000 | 6 943 266,39 | 2,61 |
| STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27 | USD | 8 200 000 | 8 600 024,15 | 3,23 |
| TOTAL SUISSE | | | 15 543 290,54 | 5,84 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 235 451 186,02 | 88,58 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 235 451 186,02 | 88,58 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C | EUR | 106,384 | 10 857 677,16 | 4,08 |
| BFT AUREUS ISR PART Z C | EUR | 29,847 | 3 053 229,41 | 1,16 |
| TOTAL FRANCE | | | 13 910 906,57 | 5,24 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 13 910 906,57 | 5,24 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 13 910 906,57 | 5,24 |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| EC EURUSD 1223 | USD | 104 | -112 175,91 | -0,04 |
| EURO STOXX 50 1223 | EUR | 70 | -42 840,00 | -0,02 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | -155 015,91 | -0,06 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | -155 015,91 | -0,06 |
| Engagements à terme conditionnels | | | | |
| Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé | | | | |
| DJES BANKS 10/2023 CALL 117 | EUR | -591 | -11 820,00 | -0,01 |
| DJES BANKS 12/2023 CALL 107.5 | EUR | 591 | 208 327,50 | 0,08 |
| DJES BANKS 12/2023 PUT 70 | EUR | 591 | 2 955,00 | 0,00 |
| DJES BANKS 12/2023 PUT 85 | EUR | -591 | -7 387,50 | 0,00 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé | | | 192 075,00 | 0,07 |
| TOTAL Engagements à terme conditionnels | | | 192 075,00 | 0,07 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | 37 059,09 | 0,01 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | USD | 118 766,25 | 112 175,91 | 0,04 |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | -42 840 | -42 840,00 | -0,01 |
| TOTAL Appel de marge | | | 69 335,91 | 0,03 |
| Créances | | | 23 829 286,79 | 8,96 |
| Dettes | | | -23 810 763,08 | -8,96 |
| Comptes financiers | | | 520 997,41 | 0,20 |
| Actif net | | | 265 795 921,62 | 100,00 |

| | | | |
|--|-----|---------------|----------|
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) | EUR | 78 572,693 | 1 389,53 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) | EUR | 18 288,000 | 1 023,72 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) | EUR | 38 474,621 | 92,16 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) | EUR | 18 958,455 | 1 016,73 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) | EUR | 21 713,880 | 101,92 |
| Parts AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) | EUR | 1 138 687,729 | 99,11 |

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Annexe(s)

Produit

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I3 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010236091 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 050 | €7 170 |
| | Rendement annuel moyen | -29,5% | -10,5% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 830 | €8 410 |
| | Rendement annuel moyen | -21,7% | -5,6% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 920 | €10 170 |
| | Rendement annuel moyen | -0,8% | 0,6% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €11 040 | €11 170 |
| | Rendement annuel moyen | 10,4% | 3,8% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 08/02/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2014 et 28/02/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2017

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €288 | €476 |
| Incidence des coûts annuels** | 2,9% | 1,6% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,15% avant déduction des coûts et de 0,56% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,78% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 76,19 EUR |
| Coûts de transaction | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 11,82 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011660869 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 070 | €7 190 |
| | Rendement annuel moyen | -29,3% | -10,4% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 790 | €8 270 |
| | Rendement annuel moyen | -22,1% | -6,1% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 870 | €10 050 |
| | Rendement annuel moyen | -1,3% | 0,2% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 970 | €11 060 |
| | Rendement annuel moyen | 9,7% | 3,4% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 08/02/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2017 et 30/11/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2017

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €368 | €726 |
| Incidence des coûts annuels** | 3,7% | 2,4% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,57% avant déduction des coûts et de 0,17% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 154,10 EUR |
| Coûts de transaction | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 11,82 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence. | 2,25 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013302460 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

- o exclusions légales sur l'armement controversé ;

- o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 050 | €7 170 |
| | Rendement annuel moyen | -29,5% | -10,5% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 830 | €8 410 |
| | Rendement annuel moyen | -21,7% | -5,6% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 930 | €10 190 |
| | Rendement annuel moyen | -0,7% | 0,6% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €11 050 | €11 190 |
| | Rendement annuel moyen | 10,5% | 3,8% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 08/02/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2014 et 28/02/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2017

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €292 | €491 |
| Incidence des coûts annuels** | 2,9% | 1,6% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,26% avant déduction des coûts et de 0,63% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,82% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 80,60 EUR |
| Coûts de transaction | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 11,82 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400DBG8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €6 470 | €6 580 |
| | Rendement annuel moyen | -35,3% | -13,0% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 180 | €7 700 |
| | Rendement annuel moyen | -28,2% | -8,3% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 100 | €9 310 |
| | Rendement annuel moyen | -9,0% | -2,4% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 110 | €10 220 |
| | Rendement annuel moyen | 1,1% | 0,7% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2019 et 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2014 et 28/02/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2017

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €1 106 | €1 331 |
| Incidence des coûts annuels** | 11,2% | 4,7% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,32% avant déduction des coûts et de -2,36% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 1 000 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 94,72 EUR |
| Coûts de transaction | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 10,86 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400DBH6 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €6 830 | €6 950 |
| | Rendement annuel moyen | -31,7% | -11,4% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 640 | €8 300 |
| | Rendement annuel moyen | -23,6% | -6,0% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 690 | €10 090 |
| | Rendement annuel moyen | -3,1% | 0,3% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €10 770 | €11 080 |
| | Rendement annuel moyen | 7,7% | 3,5% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 08/02/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2014 et 28/02/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2017

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €526 | €583 |
| Incidence des coûts annuels** | 5,3% | 2,0% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,31% avant déduction des coûts et de 0,30% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 500 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 14,48 EUR |
| Coûts de transaction | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 11,46 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400DXU3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR, vous investissez dans des obligations convertibles en actions émises en Europe et majoritairement libellées en euro.

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des obligations convertibles majoritairement émises en euro par tout type d'émetteur (privé ou public) de l'Union européenne en fonction de leur potentiel d'appréciation et de leur liquidité.

La sensibilité aux taux d'intérêt du portefeuille est comprise entre 0 et +6.

Les titres obligataires seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des obligations convertibles/échangeables relevant de la catégorie "Investment grade", c'est-à-dire correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalente par la société de gestion. La part de l'actif net exposée à la catégorie "haut rendement" correspond à des notations allant de BB+ à B- dans l'échelle de Standard & Poors ou de notation équivalente par des agences de notation agréées ou jugées équivalentes par la société de gestion et aux titres ne faisant pas l'objet d'une notation officielle ou interne, est limitée à 70 % de l'actif net.

Le fonds pourra également s'exposer jusqu'à 75% de son actif net, avec une détention en titres vifs possible de 10% maximum de l'actif net, aux actions émises par des sociétés européennes de toutes tailles de capitalisation.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- Normative par l'exclusion de certains émetteurs :

o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;

o exclusions légales sur l'armement controversé ;

o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

L'exposition a des devises autres que l'euro est systématiquement couverte.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

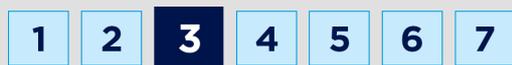
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|---|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après | |
| | | 1 an | 3 ans |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 050 | €7 170 |
| | Rendement annuel moyen | -29,5% | -10,5% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €7 850 | €8 450 |
| | Rendement annuel moyen | -21,5% | -5,5% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €9 960 | €10 290 |
| | Rendement annuel moyen | -0,4% | 1,0% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | €11 070 | €11 300 |
| | Rendement annuel moyen | 10,7% | 4,2% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 08/02/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2014 et 28/02/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2017

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR | | |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios | Si vous sortez après | |
| | 1 an | 3 ans* |
| Coûts totaux | €261 | €394 |
| Incidence des coûts annuels** | 2,6% | 1,3% |

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,27% avant déduction des coûts et de 0,96% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. | Jusqu'à 200 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0,00 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | | |
| Coûts de gestion | 0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année. | 49,24 EUR |
| Coûts de transaction | 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 11,82 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques | | |
| Commissions liées aux résultats | 20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence. | 0,00 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695009MOI8S0WUH8675

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **80,43 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **NOMURA CONVERTIBLE EUROPE UNIVERSE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,295 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,539 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.255 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.519 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **du 01/10/2023 au 30/09/2024**

| Investissements les plus importants | Secteur | Sous-secteur | Pays | % d'actifs |
|---|---------------------------|--|-----------|------------|
| STMICROELECTRONICS 0% 08/27 CV | Technologies de l'info. | Semi-conducteurs & Equipement de fabrication | Pays-Bas | 6,10 % |
| SCHNEIDER ELECTRIC 1.97% 11/30 CV | Industrie | Biens d'équipement | France | 4,97 % |
| CELLNEX 0.5% 07/28 CV | Services de communication | Services télécom | Espagne | 4,93 % |
| SAFRAN 0% 04/28 CV | Industrie | Biens d'équipement | France | 4,67 % |
| AMADEUS 1.50% 04/25 CV REGS | Conso Cyclique | Services à la consommation | Espagne | 4,34 % |
| AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z | Finance | Fonds | France | 4,08 % |
| WENDEL / BUREAU VERITAS 2.625% 03/26 CV | Industrie | Services commerciaux & professionnels | France | 3,85 % |
| RAG / EVONIK 2.25% 11/30 CV | Matériaux | Chimie | Allemagne | 3,85 % |
| CELLNEX 0.75% 11/31 CV | Services de communication | Services télécom | Espagne | 3,82 % |
| LEG IMMOBILIEREN AG 0.40% 06/28 CV | Immobilier | Foncières / Développeurs immobiliers | Allemagne | 3,70 % |
| PIRELLI & C SPA 0% 12/25 CV | Conso Cyclique | Automobiles & Composants | Italie | 3,51 % |
| ACCOR SA 0.7% 12/27 CV | Conso Cyclique | Services à la consommation | France | 2,82 % |
| SNAM / ITALGAS 3.25% 09/28 CV | Services publics | Services publics de gaz | Italie | 2,76 % |

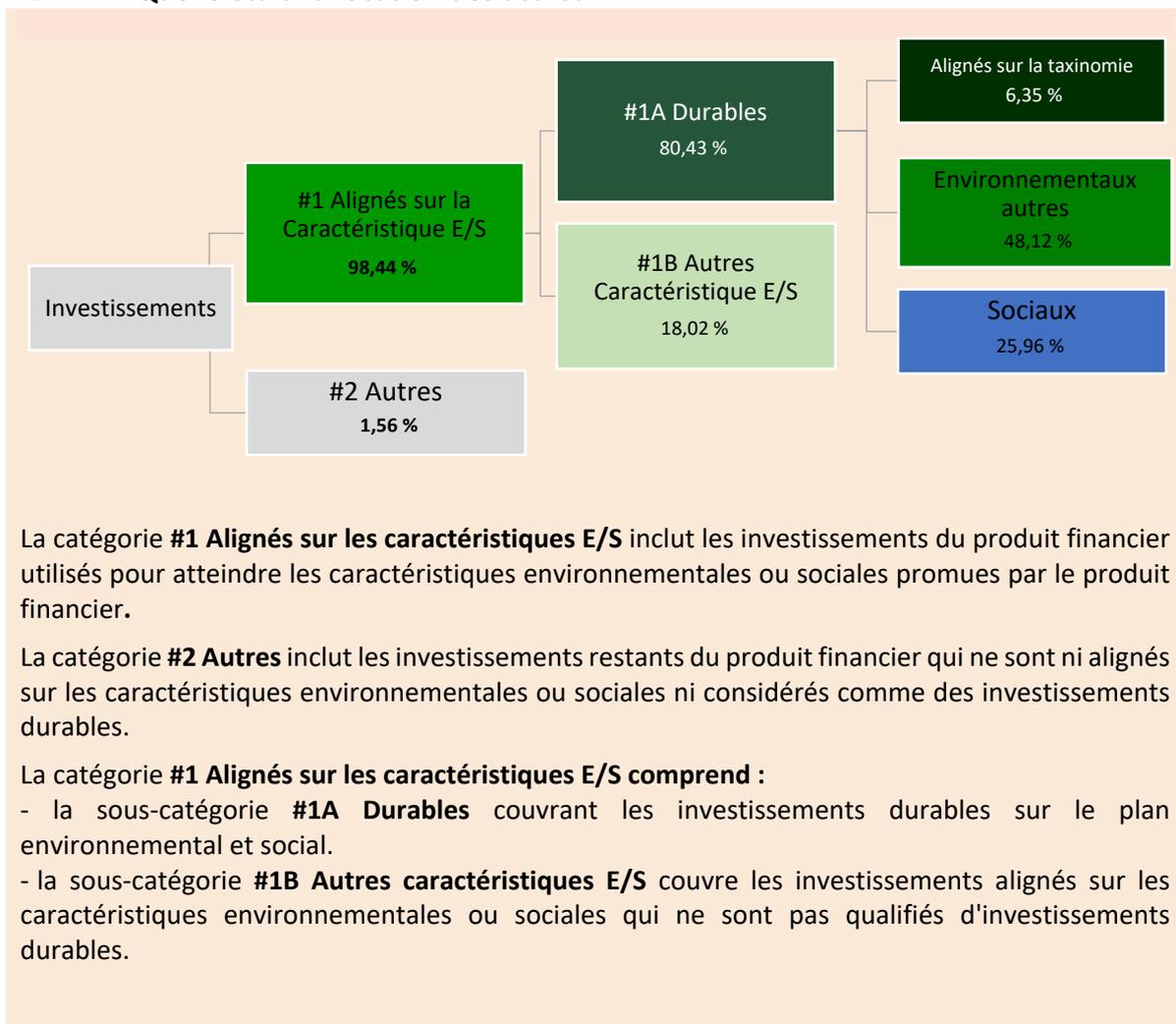
| | | | | |
|---------------------------------|-----------|---------------------|-----------|--------|
| EDENRED 0% 06/28 CV | Finance | Services financiers | France | 2,61 % |
| RAG / EVONIK 1.875% 11/29 CV | Matériaux | Chimie | Allemagne | 2,45 % |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur | Sous-Secteur | % d'actifs |
|-----------|--------------------|------------|
| Industrie | Biens d'équipement | 18,25 % |

| | | |
|----------------------------------|---|---------------|
| <i>Services de communication</i> | <i>Services télécom</i> | <i>9,98 %</i> |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Services à la consommation</i> | <i>9,21 %</i> |
| <i>Matériaux</i> | <i>Chimie</i> | <i>7,34 %</i> |
| <i>Immobilier</i> | <i>Foncières / Développeurs immobiliers</i> | <i>7,34 %</i> |
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i> | <i>6,83 %</i> |
| <i>Industrie</i> | <i>Services commerciaux & professionnels</i> | <i>6,34 %</i> |
| <i>Finance</i> | <i>Fonds</i> | <i>4,48 %</i> |
| <i>Santé</i> | <i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i> | <i>4,04 %</i> |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Automobiles & Composants</i> | <i>3,51 %</i> |
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Alimentation, Boisson & Tabac</i> | <i>3,07 %</i> |
| <i>Services publics</i> | <i>Services publics de gaz</i> | <i>2,76 %</i> |
| <i>Finance</i> | <i>Services financiers</i> | <i>2,61 %</i> |
| <i>Services publics</i> | <i>Services publics d'électricité</i> | <i>2,43 %</i> |
| <i>Finance</i> | <i>Banques</i> | <i>2,32 %</i> |
| <i>Immobilier</i> | <i>REITs</i> | <i>2,03 %</i> |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i> | <i>1,27 %</i> |

| | | |
|----------------------------------|--|---------------|
| <i>Conso non Cyclique</i> | <i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i> | <i>1,15 %</i> |
| <i>Services de communication</i> | <i>Médias et Divertissement</i> | <i>1,13 %</i> |
| <i>Énergie</i> | <i>Équipement et Services pour Énergie</i> | <i>1,00 %</i> |
| <i>Conso Cyclique</i> | <i>Biens de conso. durables & vêtement</i> | <i>0,99 %</i> |
| <i>Services publics</i> | <i>Multi-Utilitaires</i> | <i>0,95 %</i> |
| <i>Technologies de l'info.</i> | <i>Logiciels & Services Informatiques</i> | <i>0,92 %</i> |
| <i>Énergie</i> | <i>Pétrole et Gaz</i> | <i>0,77 %</i> |
| <i>Forex</i> | <i>Forex</i> | <i>0,03 %</i> |
| <i>Emprunts d'Etats</i> | <i>Emprunts d'Etats</i> | <i>0,00 %</i> |
| <i>Autres</i> | <i>Autres</i> | <i>0,00 %</i> |
| <i>Liquidités</i> | <i>Liquidités</i> | <i>0,28 %</i> |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 6,35 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

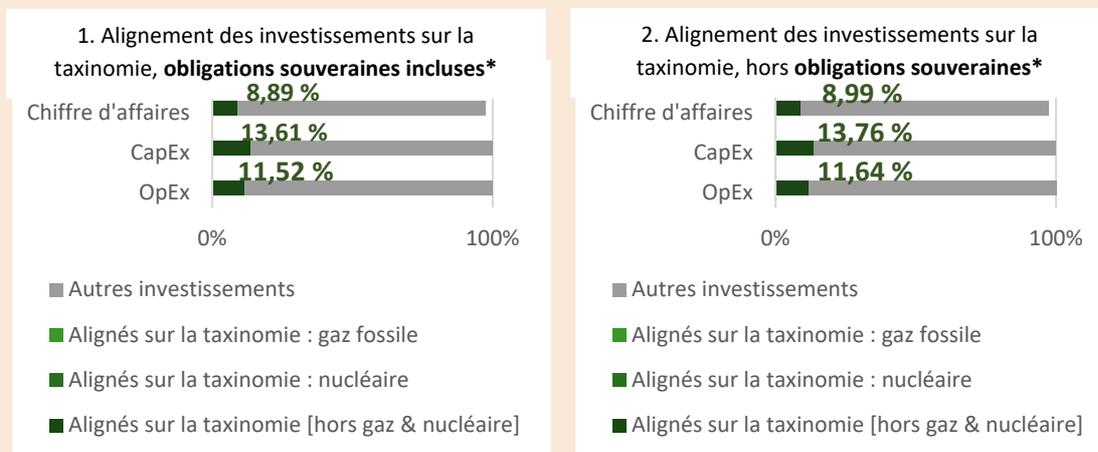
● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,63 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 5,73 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4.20%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **48,12 %** à la fin de la période. Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **25,96 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite